

# PROCES VERBAL

## du Conseil municipal du 13/12/2023

### Présents :

BELHOMME Jean-Michel, BERTRAND Michel, BOSQUILLON Christophe, BOSSAERT Alexina, CHAPLET Olivier, COGET Charline, COTTALORDA Bruno, DUCRET Frédérique, FARCY Jean-Luc, FAVRE Julien, FAYAT Marie-Annick, LABERTRANDIE Lydia, LAFUMA Sophie, LE GALLOUDEC Patricia, LE MENTEC Yannick, MARCHETTI Xaviera, NALINE Stefanie, ORLANDO Dominique, PAGES Caroline, PECULIER Charlyne, PIOLLET François, POIRIER Vijay, PREVOT Isabelle, REALINI François, SABAS Marvin, ZAURIN Rose-Marie

Formant la majorité des membres en exercice.

### Pouvoirs :

M. DEVAUX à M. BELHOMME  
M. DUVAL à M. CHAPLET  
M. GATUINGT à M. REALINI  
Mme GOUBERT à Mme PECULIER  
Mme GRYMONPREZ à Mme NALINE  
M. HEESTERMANS à M. POIRIER

### Excusé :

M. CHEVALLIER

**M. POIRIER** est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, maire de la commune de Cesson.

**M. LE MAIRE :** Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal. Avant d'aborder le déroulé classique de la séance, je vous propose que nous rendions un hommage. Il y a un peu plus de 15 jours, nous avons appris la disparition de Jean-Marc Brûlé, qui est survenue le samedi 25 novembre 2023. Il fut maire de Cesson pendant 2 ans, du 9 mars 2008 au 7 avril 2010. Même si nous n'avions pas la même vision de la politique locale, je respectais l'homme. Et j'adresse bien sûr – je l'ai fait via les réseaux sociaux – à ses proches, à sa famille mes plus sincères condoléances. Nous lui rendrons un hommage – on lui rend bien sûr un hommage ce soir en début de ce Conseil municipal – avec l'ensemble des habitants qui le souhaiteront au cours de l'année 2024 lors d'un événement qu'il nous reste à définir. J'invite peut-être Lydia, si elle le souhaite à nous dire quelques mots.

**Lydia LABERTRANDIE :** Oui. Merci, Monsieur le Maire. J'ai préparé quelques souvenirs. Jean-Marc Brûlé était un militant écologiste de la première heure qui portait également une attention particulière à l'économie sociale et solidaire, à la conversion écologique de l'économie et aux éco-activités de demain. Conseiller régional Île-de-France d'Europe Écologie les Verts, de 2004 à 2015, il présidera la Commission développement économique et emploi. Il a notamment contribué à créer l'Ecopôle de Sénart en 2005, une zone d'activité consacrée exclusivement aux éco-activités sur la ville nouvelle. En 2014, ce site exemplaire comptera près de 5 000 emplois. C'est en 2001 qu'il s'installe en Seine-et-Marne, à Dammarie-les-Lys, puis il emménage à Cesson en mars 2006 où il mène la campagne des municipales en 2008 et deviendra le premier maire écologiste de Seine-et-Marne. Malheureusement, l'histoire sera écourtée avec la démission de 3 élus.

Pour lui, la solidarité n'était pas juste un mot. Il la mettait partout en application, comme par exemple en demandant à ses adjoints de partager une partie de nos indemnités afin que chaque conseiller municipal à qui il avait octroyé une délégation en reçoive une également, montrant lui-même l'exemple en octroyant 40 % de son indemnité de maire. Cette solidarité de terrain sur Cesson, il la mettait aussi en pratique à l'international, notamment dans nos jumelages. Adjointe à ses côtés, déléguée aux associations et à l'action internationale, je n'oublie pas les moments particulièrement émouvants comme l'inauguration de la place de Cesson à Bababé, notre ville jumelle de Mauritanie. Nous avons aussi tous 2 des liens particuliers d'amitié avec l'Asie. Grand défenseur du peuple tibétain, Jean-Marc m'avait confié la co-crédation de l'association Tibet 77 que je fais toujours vivre actuellement. En 2009, il m'associe à une délégation d'Europe Écologie les Verts reçue en audience par le dalaï-lama à Paris. Après son passage à Cesson, son amour de l'Asie l'avait mené en Birmanie où il avait refait sa vie et créé l'ONG Green Lotus ainsi qu'une nouvelle famille. C'est en 2021 que nous nous étions retrouvés à Paris lors d'un rassemblement suite au coup d'État du 1<sup>er</sup> février par la junte militaire birmane qui l'avait obligé à fuir ce pays avec sa famille. Il en était très affecté. Je n'imaginai pas le voir pour la dernière fois. Sensible, attachant, passionné, tourbillonnant, mais tellement engagé dans ses combats pour l'écologie, la solidarité, les droits de l'homme, tel était Jean-Marc. Vous l'aurez compris, il laisse un immense vide et c'est à toute sa famille que nous adressons avec émotion notre amitié et notre solidarité, surtout à ses 2 enfants, notamment son fils, né à Cesson pendant son mandat de maire. Personnellement, je poursuivrai son chemin pour l'écologie, la solidarité, ici comme à l'international, notamment au Tibet et en Birmanie. Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je vous propose d'observer une minute de silence.  
Je vous remercie.

Après ce moment chargé d'émotion, je vous propose de procéder à ce qu'on fait d'habitude au Conseil municipal notamment avec l'appel nominal des conseillers municipaux.

#### Désignation du secrétaire de séance

**M. LE MAIRE :** Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Merci, M. POIRIER.  
Ensuite, il nous faut approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre.  
M. BOSQUILLON.

**Christophe BOSQUILLON :** Bonsoir. J'aurais souhaité poser une question préalable.

**M. LE MAIRE :** Une question d'actualité, vous voulez dire ?

**Christophe BOSQUILLON :** Une question préalable, oui. Puis-je la poser ?

**M. LE MAIRE :** Posez-la.

**Christophe BOSQUILLON :** M. CHAPLET, vous nous avez signifié par mail votre refus d'inscrire à l'ordre du jour de ce Conseil municipal en point consacré aux travaux envisagés sur le groupe scolaire Prévert et Paul-Émile Victor. Pour justifier ce refus, vous indiquez « un point a été fait lors de la réunion publique du 29 novembre où chacun des 170 participants, dont certains élus de votre groupe, a pu s'exprimer et poser toutes les questions sur ce projet. Un point supplémentaire en Conseil municipal n'apporterait rien de plus à ce qui a déjà été dit. » Ces arguments sont assez

surprenants et témoignent d'une conception étrange de la démocratie locale. Si vous avez consenti à réunir les habitants et à accepter la formation de groupes de travail, c'est en raison du vif émoi suscité par vos annonces abruptes. La consultation de la population en amont de la prise de décision est un élément essentiel d'une bonne gouvernance locale. Vous auriez dû y penser plus tôt. Le second élément est le respect du fonctionnement des institutions et en premier lieu du Conseil municipal, dont la municipalité n'est que l'exécutif. Il n'est pas acceptable que les choix qui engagent l'avenir de la ville soient pris sans discussion sérieuse en Conseil municipal. Cela a déjà été le cas malheureusement pour le choix de construction du poste de police municipale. Cela ne doit pas se répéter et le débat doit avoir lieu dès aujourd'hui et aux principales étapes de ce projet structurant pour notre commune. Nous réitérons donc solennellement notre demande d'inscription à l'ordre du jour. Merci.

**M. LE MAIRE :** Quand effectivement vous demandez l'inscription d'un point à l'ordre du jour, il doit être suffisamment argumenté. Pour votre demande, ce n'était pas le cas. Je vois que ce soir, c'est un peu plus argumenté, mais les arguments à mon sens ne sont pas recevables. Je pense que vous êtes déjà en campagne électorale et c'est ce qui gâche un peu la chose. Puisque comme vous l'avez dit, vous avez participé à une commission éducation le 16 octobre, où effectivement le projet d'agrandissement vous a été présenté et les projets de reconstruction sur Jacques Prévert.

La commission éducation a eu lieu le 16 octobre. Le début de l'effervescence sur Facebook a démarré le 16 novembre par 2 posts qui stipulait que nous allions détruire l'école Jacques Prévert pour y construire des logements sociaux, donc information complètement fautive. C'est ce qui a suscité beaucoup d'émotion. Et vous publiez un communiqué le 18 novembre. C'est-à-dire qu'entre le 16 octobre et le 18 novembre, ce sujet ne vous a pas émus plus que ça. Vous n'avez pas posé de questions, vous n'avez pas demandé d'éclaircissement pendant plus d'un mois. Dans votre communiqué, vous dites « nous venons de découvrir comme les autres habitants », donc en contradiction avec une tribune du Cesson Infos où vous écrivez que vous étiez en commission éducation, là aussi, c'est un peu surprenant. Vous indiquez également que nous essayons « de diviser les partenaires en opposant les enseignants, élus, parents d'élèves », ce qui est totalement faux. Même M. COTTALORDA voulait m'attribuer la médaille d'or aux Jeux Olympiques de la mauvaise foi. Je pense qu'on pourrait la partager, sur ce coup-là, excusez-moi.

Effectivement, il y a eu une réunion publique le 29 novembre au vu de l'émotion suscitée comme vous l'avez dit, mais suscitée aussi par les fausses informations qui étaient diffusées sur les réseaux sociaux. Je le redis, toutes les questions ont pu être posées. J'ai même invité les personnes qui le souhaitaient, s'il y avait encore des sujets pour lesquels elles souhaitaient avoir plus d'éclaircissement, ne pas hésiter à me renvoyer des questions ou à venir me voir, me rencontrer. J'avais d'ailleurs rencontré des parents d'élèves en amont de cette réunion publique. Pour tout vous dire, depuis le 29 novembre, je n'ai pas reçu de questions. Le 5 décembre, vous refaites un communiqué qui parle de revirement, parce que c'est bien d'employer des formules un peu choc, et une première victoire. Première victoire pas de votre mobilisation, mais vous essayez là encore de récupérer la mobilisation des parents à votre compte. Vous avez également – puisque le fonctionnement des commissions est complètement démocratique sur Cesson – adressé 12 questions à la Commission finance du 6 décembre qui ont été envoyées le 28 novembre et dont quasiment la moitié des réponses était dans les précédentes délibérations du Conseil municipal que nous votons ici. Donc je m'interroge. Ou vous ne lisez pas tout ce qu'on voit ici ou vous le faites un peu exprès pour pouvoir poser plus de questions dans ces commissions. Je ne rajouterai pas ce point à l'ordre du jour. Il me semble qu'on a fait le tour à la

réunion publique. On montra – comme cela a été dit – les groupes de travail qui avanceront avec les gens qui souhaiteront y participer et nous avancerons pas à pas, bien sûr, avec les directions d'école, avec les enseignants, avec tous les parents et tous les habitants qui le souhaitent sur ce projet d'agrandissement et ces projets de rénovation de nos groupes scolaires. Je le rappelle malgré tout, ce qui nous guide, c'est le bien-être de nos enfants et leurs futures conditions d'enseignement dans nos groupes scolaires. Voilà.

M. FAVRE.

**Julien FAVRE :** Bonsoir. Ce que je retiens de vos propos, Monsieur le Maire, d'abord c'est qu'on ne respectera plus la confidentialité des informations qui nous sont données en commission, parce que depuis le début du mandat, nous respectons ce principe, nous n'avons jamais sorti aucune information donnée en commission qui n'ait donné lieu par la suite à une délibération en Conseil municipal. Il n'y a eu aucune délibération du Conseil municipal sur le projet école. Donc vous allez lancer un projet de la phase 1 sur Paul-Émile Victor, sur l'agrandissement du terrain sans qu'il n'y ait pas eu un seul vote en Conseil municipal. C'est ce que je retiens ce soir.

Récupération, il n'y a pas de récupération. Précisément, on aurait pu mettre le feu dès le 16 octobre. Nous ne l'avons pas fait, parce qu'encore une fois, on a respecté le cadre de fonctionnement des commissions. C'est peut-être l'invitation à ne plus le respecter.

**M. LE MAIRE :** Interprétez-le comme vous voulez. Quand vous dites qu'il n'y a pas eu de délibération sur l'agrandissement, vous oubliez la convention qu'on a votée ici même avec l'EPA Sénart qui fait référence à l'agrandissement de l'école. Oui, on a voté et oui on en a discuté.

(Propos inaudibles)

**M. LE MAIRE :** Non, on a voté une Convention qui stipule l'agrandissement de l'école. Encore une fois, si vous ne faites pas attention à ce qu'on vote, je n'y peux rien. Je vois que malgré mon non, vous souhaitez lancer le débat. Allons-y.

**Xaviera MARCHETTI :** Pour revenir à vos propos de récupération politique, on a été interpellés le 16 novembre lors de notre stand citoyen qui est survenu le lendemain de la réunion avec les parents d'élèves. Du coup, on ne pouvait pas rester sans faire de communiqué ni rien, parce que toutes les vacances, on avait reçu des appels de parents d'élèves de Jacques Prévert. Moi, habitant le quartier, forcément j'ai été interpellée. Et donc je vous ai interpellé quand on s'est vus aux portes ouvertes des anciens du Club de l'amitié, de faire cette réunion publique. J'ai fait mon rôle d'élue, on a fait notre rôle d'alerte. Du coup, on a centralisé. La mobilisation citoyenne, on s'est toujours félicités de cette mobilisation citoyenne, puisqu'on n'est que 5 à l'opposition. Donc derrière, on a beau interpellé, on ne fait pas non plus un poids énorme. Donc habitant dans le quartier et ayant étant investis pendant des années pour ces écoles et dans le quartier, on trouvait normal d'aider les parents d'élèves et ses habitants. Il y avait ces questions légitimes sur le sujet. Donc c'était très bien cette réunion publique qui a pu apaiser. Mais il y a beaucoup de sujets, de questions qui restent en suspens. Tout n'a pas été réglé pendant cette réunion publique, toutes les interrogations. Pareil, dans le Cesson Infos, l'option numéro 1 qui avait été présentée aux parents d'élèves à la réunion des parents d'élèves, c'est comme si elle n'avait jamais existé, cette option de déplacer les enfants pendant 2 ans de l'école Jacques Prévert vers Paul-Émile Victor. C'était quelque chose qui faisait peur. Il y a eu une avancée, mais grâce à la mobilisation citoyenne.

Donc oui, c'est un sujet que l'on tenait absolument à avoir l'ordre du jour, au moins en sujet d'actualité.

« Suite à la réunion publique du 29 novembre 2023, pouvez-vous revenir sur les engagements que vous avez pris devant les Cessonais et répondre à nos interrogations afin que chacun puisse savoir ce qui est acté ou non dans ce projet ? »  
C'est mis au procès-verbal du Conseil municipal.

**M. LE MAIRE :** Donc ce que j'ai dit à la réunion publique est aussi acté, puisqu'elle est accessible à tout le monde sur le site de Facebook et qu'il y a compte-rendu sur le site de la mairie. Il n'y a rien à ajouter de plus. Tout est dit dedans. Je ne vois pas pourquoi...

(Propos inaudibles)

**M. LE MAIRE :** Alors ce n'est pas une question d'actualité. Votre question d'actualité est sur le fait que je redise mes engagements. Ils sont clairs et nets, ils figurent sur le site de la mairie, ils figurent pendant la réunion publique. Comme c'est une question d'actualité, il faut la soumettre au vote du Conseil municipal pour qu'elle figure à la fin du Conseil municipal comme les questions orales. Sur la formulation que vous avez faite de votre question d'actualité, je mets cette question au vote, pour cette question d'actualité...

**Bruno COTTALORDA :** La question d'actualité, c'est pouvez-vous revenir sur les engagements que vous avez pris devant les Cessonais et répondre à nos interrogations ? C'est ça.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas ce qui a été formulé. Vos interrogations ne sont pas formulées.

(Propos inaudibles)

**M. LE MAIRE :** Je reprends la formulation de votre question d'actualité, comme vous l'avez reprise et je la soumetts au vote du Conseil municipal. Si le Conseil municipal est d'accord pour qu'on la traite en même temps que les questions orales, y a-t-il des votes pour ? Des abstentions ? C'est rejeté.

(Propos inaudibles)

**M. LE MAIRE :** Ça ne sert à rien, ça. La question a été traitée. Ça ne sert à rien.

(Propos inaudibles)

**M. LE MAIRE :** Je vous rappelle à l'ordre. Une fois que vous êtes intervenu, puisque vous en faites appel au règlement, je fais appel au règlement aussi et je vous le rappelle. Merci.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Ont voté POUR : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

**Ont voté CONTRE : tous les membres du groupe majoritaire**

### Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2023

**M. LE MAIRE :** Le point, c'était l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre. Y a-t-il des remarques ? Mme LABERTRANDIE.

**Lydia LABERTRANDIE :** Oui. Merci, Monsieur le Maire. Sur ce procès-verbal, une question de M. FAVRE au sujet de l'approbation de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance demandait « la communication aux élus du document à l'échelle de la commune sur ces questions de sécurité ». Vous lui aviez répondu que vous poseriez la question. Avez-vous eu la réponse ? Merci.

**M. LE MAIRE :** Je rappelle que l'approbation du procès-verbal ne doit pas être un échange. C'est simplement si le procès-verbal est fidèle à ce qui a été dit – je suppose que oui – mais n'appelle pas de la part des élus une réponse sur une question qui a été posée. Vous aurez peut-être l'occasion de reformuler cette question plus tard. La question de l'approbation, c'est : est-ce que le procès-verbal est fidèle à ce qui a été dit ?

**Lydia LABERTRANDIE :** Par exemple, il y a aussi un petit problème sur la description des votes. Lorsqu'il y a des réflexions qui sont intitulées « fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés », est-ce qu'il pourrait y avoir la précision avec les votes en abstention où on vote contre ? Ça, à 3 reprises.

**M. LE MAIRE :** Oui. On le modifiera dans ce sens-là. Et on le note au procès-verbal, que ce sera modifié dans ce sens-là.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

### Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

**M. LE MAIRE :** Sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, avez-vous des questions sur ces décisions ? M. FAVRE.

**Julien FAVRE :** Merci. J'avais une question sur la n°68 qui porte sur la délégation de préemption à l'EPFIF sur un certain nombre de parcelles. On suppose que ces parcelles – on a un peu vérifié – sont des parcelles qui sont en limite de l'opération de Zac centre-ville, et donc on aimerait connaître l'objectif de cette préemption. Est-ce qu'il y a une mise en vente de ce bien ? Voilà la question.

**M. LE MAIRE :** Oui, il y avait mise en vente de ce bien effectivement, nous avons décidé de déléguer le droit de préemption à l'EPFIF sur ce bien.

(Propos inaudibles)

**Jean-Louis DUVAL :** Bonsoir. Oui, il y a une famille qui a donné son intention de vendre une maison assortie d'un certain nombre de petites parcelles autour et a envoyé une déclaration d'intention d'aliéner. Nous avons transmis notre délégation de ce droit à l'établissement public foncier qui a recherché des bailleurs qui seraient intéressés par cette maison qui est très petite et difficile à réutiliser. Aucune des structures

consultées n'a donné suite aux propositions qui leur a été faites d'examiner ce qui pouvait être réalisé comme installation dans ces locaux. Comme cette déclaration d'intention d'aliéner ne donnait pas le nom du potentiel acquéreur, c'était simplement, je pense que les propriétaires nous ont posé la question si on voulait l'acheter, on n'a pas donné suite. L'établissement public n'a pas poursuivi la procédure.

**Julien FAVRE :** Le bien est-il toujours en vente ?

**Jean-Louis DUVAL :** Je ne sais pas s'il est en vente. A partir du moment où les propriétaires nous ont donné leur intention de le vendre, on verra bien.

**Julien FAVRE :** Sur la 70, qui a été annulée, est-ce que vous pourriez préciser quelle était cette décision, s'il vous plaît ?

**M. LE MAIRE :** Oui, c'était la décision relative au manège qui nous a fait faux bond.

**Julien FAVRE :** Merci.

**Bruno COTTALORDA :** Bonsoir à toutes et à tous. J'avais une question sur la décision numéro 73 par rapport à l'avenant au contrat de dératisation et désinsectisation. J'avais un petit doute quant à la formulation. L'avenant est de 3 186,50 €. Ce n'est pas le nouveau tarif, mais il s'ajoute aux 3 114 € du contrat actuel et les 120 € pour cette année, c'est-à-dire un total de 6 421 €. C'est bien ça ?

**M. LE MAIRE :** C'est bien ça. D'autres questions ?

**Julien FAVRE :** Sur la 75, il y a une dénonciation manifestement de l'ancien assureur. Est-ce que vous pourriez expliquer la raison de cette dénonciation ?

**M. LE MAIRE :** C'est une dénonciation un peu particulière, parce que c'est lui qui n'a pas voulu renouveler. Ce qui est un vrai sujet pour beaucoup de collectivités, puisque les assureurs – certains en tout cas – se désengagent auprès de beaucoup de collectivités.

D'autres questions ?

**Lydia LABERTRANDIE :** Oui, merci Monsieur le Maire. Sur le lot 76 et 77, les 2 lots feront-ils objets d'un appel d'offres ? Pensez-vous que cela va entraîner un changement de prestataire, une évolution des tarifs ? Au lieu de compenser une partie des augmentations des tarifs des compagnies, la municipalité a choisi à l'été 2022 une baisse de 20 % des dotations. Dans ces conditions, il devient de plus en plus difficile de programmer des sorties scolaires au théâtre Sénart ou des rencontres sportives ou culturelles. Les élèves de nos écoles doivent retrouver les mêmes opportunités qu'il y a 2 ans.

**M. LE MAIRE :** Il s'agit des notifications justement des lots transport collectif d'une part récurrent et l'autre occasionnel suite au marché qui a été passé avec les communes du groupement de commandes. Les prix de ces 2 lots, malheureusement, il n'y a qu'une seule société qui a répondu, donc compliqué de choisir parmi un choix aussi restreint. Ces lots ont augmenté respectivement de 70 % notamment pour tout ce qui est piscine. Ça doit être l'occasionnel, je suppose. Non, même pas. Et de 27 ou 28 % pour l'autre. Dans le budget 2024, nous ne réduirons pas les courses, si je puis

dire. Par contre, nous serons effectivement obligés d'augmenter le budget inhérent à ces transports scolaires.

(Propos inaudibles)

**M. LE MAIRE :** Avec plus 25 et plus 70, ça va être un peu plus compliqué. Déjà, on recompense. Oui, ils sont sortis de toute façon l'année dernière. Une diminution de 20 %, ça permet aussi de toujours d'organiser des choses. Là, on parle de plus 23 et plus 70. C'est aussi un effort que nous ferons sur le budget 2024. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **Convention pluri-communale pour la mise en commun des agents et des équipements de la police municipale**

**M. LE MAIRE :** Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour, la convention pluri-communale pour la mise en commun des agents et des équipements de la police municipale. D'ailleurs, je remercie le maire de Nandy et son adjoint à la sécurité d'être présents ce soir et si vous en êtes d'accord, je vous propose à la fin de la présentation et peut-être après le vote que M. RÉTHORÉ puisse intervenir. On fera une suspension de séance.

Ce qui vous est présenté ce soir, c'est une convention pluri-communale pour nos polices municipales avec une convention. C'est un sujet dont on a discuté avec le maire de Nandy depuis quelques temps maintenant avec la volonté de pouvoir mutualiser aussi bien les locaux que le personnel et que les équipements, même si les équipements resteront propriété des 2 polices municipales, dans un contexte que nous connaissons tous et nous avons jugé qu'un rapprochement entre les 2 polices municipales était une bonne chose pour les 2 villes, puisque la convention prévoit que les effectifs de Cesson restent à 8 et que les effectifs de Nandy soient à 3, ce qui porterait à 11 les nombres de policiers municipaux sur les 2 communes, ce qui permet d'organiser les services de façon optimum et d'avoir un plus sur les 2 communes. Nous avons rédigé cette convention pluri-communale. Ça a pris un peu de temps, parce qu'il fallait que tout soit carré pour tout ça. Et dans cette convention, la commune de Nandy participe aux frais de fonctionnement de nos postes de police municipale au prorata du nombre d'agents. Je rappelle que le poste a été dimensionné pour 12 agents, donc on est aussi en dessous. Les missions qui seront confiées aux agents de police municipale seront identiques sur les communes de Cesson et Nandy et quand les agents interviendront sur la commune de Nandy, ils seront sous la responsabilité du maire de Nandy et quand ils seront sur la commune de Cesson, ils seront bien évidemment sous ma responsabilité. Nous avons effectivement regardé ça de près et jugé que c'était une évolution satisfaisante pour les 2 communes. De toute façon, les mutualisations de polices municipales sont un peu dans l'air du temps et commencent à se pratiquer de plus en plus sur des communes. On pourrait se dire qu'il n'y a pas de continuité territoriale entre Cesson et Nandy, sauf qu'on a une route départementale qui nous permet un accès rapide entre les 2 communes, ce qui fait aussi un aspect pratique non négligeable.

Voilà en résumé ce qui nous a conduits à monter cette convention et à vous proposer ce soir cette convention pluri-communale.

Avez-vous des questions ? M. COTTALORDA.

**Bruno COTTALORDA :** Vous nous avez assuré en commission que cette convention sera

signée que si les effectifs de la police de Nandy sont au complet, c'est-à-dire avec 3 agents, qu'elle est valable pour une année, sera reconduite seulement si elle donne satisfaction.

J'avais quelques questions. Je vais toutes vous les donner. Concernant la convention, pourquoi n'y a-t-il pas d'horaires en soirée possible entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars ? Pourquoi la brocante de Cesson n'apparaît pas dans les manifestations pour lesquelles la police interviendra alors que la police municipale est toujours présente ? Est-ce un oubli ? Enfin, l'article 12 prévoit qu'un état des dépenses engagées au titre de la police municipale au cours du dernier exercice budgétaire clos sera fourni par chaque commune. Nous souhaitons donc connaître les dépenses engagées au cours de l'exercice budgétaire 2023. C'est vrai qu'il reste encore 2 semaines, mais je pense que vous devriez avoir la visibilité sur ce point-là. Enfin, il prévoit également une estimation prévisionnelle des besoins et des dépenses pour l'année à venir. Pouvez-vous nous les communiquer ? Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Sur les horaires en soirée, c'est effectivement des horaires en fonction des aléas classiques de ce qui peut se passer sur la commune. Mais il est évident et on l'a prouvé par le passé qu'en fonction des événements, la police municipale est tout à fait amenée à effectuer des horaires en soirée, même en dehors de ces périodes-là. Mais dans la convention, il faut acter des horaires de travail, c'est ceux-là qui ont été actés, mais en précisant que selon les événements, ils sont tout à fait amenés à être modifiés, notamment en soirée et même des horaires entre guillemets de nuit, parce que les soirées, c'est jusqu'à 20h et parfois selon ce que l'on peut constater sur la ou les communes pour le coup, ils pourront être aussi amenés à bouger en horaires de nuit.

Sur la brocante, ça fait plusieurs années qu'il n'y a plus de police municipale. C'est pour ça qu'elle ne figure pas dans les annexes.

Sur tout ce qui est dépenses, je n'ai pas effectivement les chiffres ce soir, mais on regardera pour vous communiquer tout cela.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Mme MARCHETTI.

**Xaviera MARCHETTI :** C'est plus une justification de vote. Nous sommes plutôt favorables à toutes mutualisations, mais aucune concertation préalable n'a eu lieu sur ce projet. Nous n'avons même pas reçu la convention avant la commission. Donc sur ce point, on s'abstiendra. Merci.

**M. LE MAIRE :** J'en prends bonne note. S'il n'y a plus de questions, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

**M. LE MAIRE :** Donc je vous propose une suspension de séance afin que le maire de Nandy puisse s'exprimer sur ce sujet. D'ailleurs, je le remercie fortement d'avoir fait le déplacement jusqu'à Cesson. Je suspends la séance du Conseil municipal.

(PROBLEME DE CAPTATION DE SON, PROPOS INAUDIBLES)

**M. LE MAIRE :** Merci, René. Merci beaucoup.

**Demande de subvention 2024 Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**

**M. LE MAIRE :** La suspension de séance est terminée, donc nous reprenons le cours de notre Conseil municipal avec une 2<sup>e</sup> délibération pour une demande de subvention dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'année 2024, sur des investissements éligibles, qui sont les suivants :

- l'acquisition de gilets pare-balles de protection
- l'acquisition de caméras-piétons

Il est proposé pour 2024 de renouveler notre demande de participation pour l'amélioration de la protection des agents de notre police municipale. Le montant des aides est fixé forfaitairement à 250 € par gilets pare-balles et par agent et à hauteur de 50 % du coût hors taxes d'un dans la limite d'un plafond de 200 € par caméras-piétons. Avez-vous des questions ? Mme MARCHETTI.

**Xavier MARCHETTI :** En commission, vous ne nous aviez parlé que des gilets pare-balles, il me semble. Donc vous nous confirmez qu'il y aura des caméras-piétons également, c'est bien ce que je vois.

**M. LE MAIRE :** Oui.

**Xavier MARCHETTI :** D'accord. Il me semble qu'au moins une partie des agents sont déjà équipés. Combien de gilets et de caméras supplémentaires allez-vous acquérir et quel sera le reste à charge pour la commune une fois les aides déduites ? Merci.

**M. LE MAIRE :** Pour l'instant, ils n'ont pas de caméras-piétons. Les gilets, c'est un renouvellement. Les nouveaux gilets sont toujours plus efficaces que les anciens. Mais on ne va pas renouveler les 8, je pense. Ils sont moins lourds, plus performants. C'est vraiment un confort supplémentaire et une protection supplémentaire, mais on ne va pas renouveler les 8, c'est une certitude. Le coût d'un gilet...

**Intervenant 1 :** Entre 500 et 700.

**M. LE MAIRE :** Entre 500 et 700. Voilà. Et la caméra ?

(Propos inaudibles)

**M. LE MAIRE :** On vous redonnera ces précisions. Pas de souci. D'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

**Mise à jour du classement des voiries communales**

**M. LE MAIRE :** Délibération suivante, la mise à jour du classement des voies communales. C'est M. REALINI qui nous en parle.

**François REALINI :** Mesdames, messieurs, bonsoir. Une délibération dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement, s'appuyant sur la déclaration obligatoire annuelle auprès des services de la préfecture concernant la mise à jour des tableaux

de classement des voies communales. La délibération de ce soir concerne donc les 64,04355 km que nous vous demandons d'approuver concernant cette délibération afin de pouvoir servir à la dotation globale de fonctionnement.

Avez-vous des questions sur ce sujet ?

**Julien FAVRE :** Nous souhaiterions savoir s'il existait un document en mairie, cartographique de préférence, qui permette de répertorier les voies qui sont de la compétence communale, celles qui ont été rétrocédées à GPS etc.

**François REALINI :** Je pense que vous avez dû avoir dans le détail des voies... Normalement, ça a été communiqué.

**Julien FAVRE :** Sauf erreur de ma part, je ne crois pas qu'on ait eu le détail.

**François REALINI :** Ça n'a pas été communiqué, d'accord. Je pense que l'on pourrait peut-être communiquer... On a le répertoire de toutes les voies. Il n'y a pas de plan précis. Il n'y a pas de plan dans géomètre, de chose comme ça. Ce calcul a été fait à la main par les agents. Les voies qui ont été rétrocédées à Grand Paris Sud – entendons les voies juste de caniveau à caniveau, c'est juste la chaussée – représentent à peu près 4 500 m sur les 64 km, ce qui représente à peu près 7 %.

**Julien FAVRE :** Merci, pas d'autre question.

**François REALINI :** Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci. Merci, M. REALINI.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### **Rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal**

**M. LE MAIRE :** Le point suivant est le rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal. Je cède la parole à M. POIRIER.

**Vijay POIRIER :** Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. En qualité de vice-président du SI, je vais vous présenter le rapport d'activité sur l'année 2022 du Syndicat Intercommunal de Cesson/Vert-Saint-Denis, à savoir que ce rapport a également été présenté lors du Conseil municipal lundi dernier à Vert-Saint-Denis. Pour information, sur l'année 2022, on a participé à hauteur de 1,2 million. Il est important de comment est dépensé cet argent au niveau du SI.

Au niveau de la présentation, sur ce rapport, il y a une dizaine de ce live :

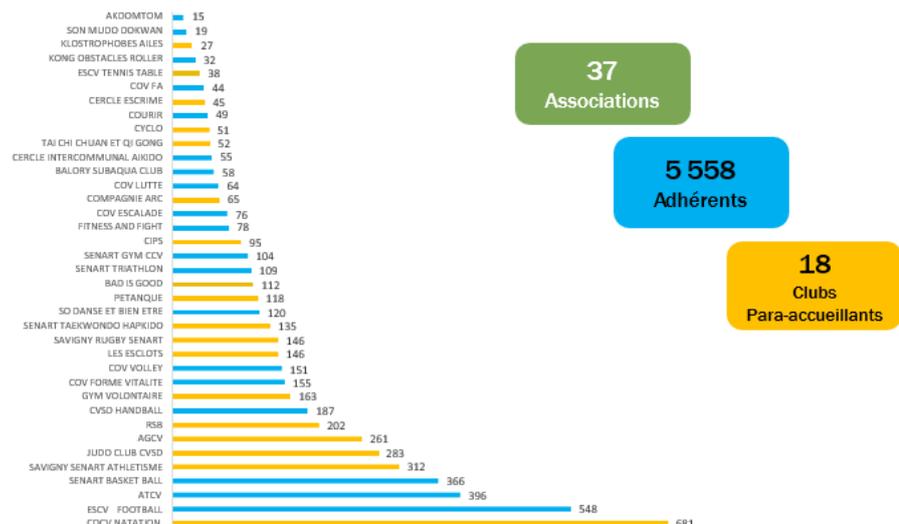
- Il y aura une slide sur la présentation du bureau du SI
- Il y aura la présentation des différentes actions sportives et culturelles menées au niveau du SI
- Il y aura une présentation d'une slide sur le soutien à la MLC
- Sur les associations sportives
- Tout ce qui est dépenses en matière de rénovation et entretien des équipements
- Sur le budget du SI

Sur la première slide sur la gouvernance du SI, le bureau du SI, il est composé de 10 élus. 5 élus côté Cesson et 5 élus côté Vert-Saint-Denis. On a eu la présidence au niveau de Cesson pendant la première mandature entre 2020 et 2023. En 2022, il y a eu 4

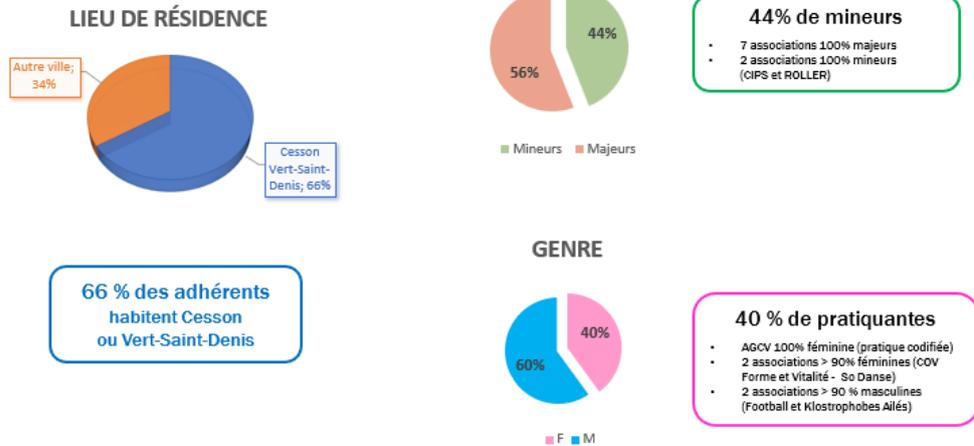
comités syndicaux et il y a eu 24 délibérations qui ont été votées. Comme vous le savez, il y a un nouveau bureau qui a pris place en date d'avril 2023 avec l'élection d'un nouveau bureau et d'un nouveau président. C'est Vert-Saint-Denis qui a récupéré la présidence pour la 2<sup>e</sup> partie de mandature entre 2023 et 2026.

Je vais vous donner quelques chiffres clés autour de tout ce qui est sport et culture. En plus des interventions de nos éducateurs sportifs dans les écoles des 2 villes, il y a la mise en place d'actions culturelles et sportives. Au niveau de la culture, on a eu 8 spectacles qui ont été présentés et qui ont accueilli environ 800 personnes. On a aussi eu la Journée du patrimoine, appelée Le Patrimoine autrement qui a accueilli plus de 300 personnes. Au niveau du sport, on a eu 3 grands événements sur 2022 : Dimanche en famille, le forum des associations et l'Agglo Fun Tour qui a accueilli plus de 2 000 personnes. L'Agglo Fun Tour qui a eu lieu sur le stade de Maurice Creuzet. Il y a aussi plusieurs stages qui sont organisés pendant les vacances, organisés par le SI. 41 stages pour être un peu plus précis. Ces stages sont encadrés par les éducateurs du SI, mais aussi par les éducateurs des associations des villes. Au niveau des indicateurs de public, on a 93 % qui résident sur les 2 communes, on a 49 % sur un public féminin. En termes de remplissage des stages, on est sur un taux de remplissage de 73 %. J'en profite pour remercier nos éducateurs sportifs qui interviennent pour toutes les actions menées au sein du SI. Je remercie les 2 éducateurs.

Concernant la MLC qui s'appelle La Citrouille maintenant – j'en profite pour saluer M. RIZZO qui est dans le public ce soir – elle a une aide financière de 191 800 €. C'est hors investissements et travaux. Il y a une subvention directe qui est versée à hauteur de 174 000 €, à savoir que cette subvention est versée mensuellement à hauteur de 14 500 € par mois. Le SI prend à sa charge toutes les charges de fonctionnement, donc tout ce qui va être eau, électricité, gaz, donc ça représente 17 800 €. Il y a la mise à disposition gratuitement de tous les locaux de La Citrouille, que ce soit la salle de spectacle, les salles d'activités, les bureaux, mais aussi la mise à disposition gratuitement de tout ce qui équipements sportifs. Donc si on additionne tous les montants, on est sur une aide à peu près supérieure à 200 000 €, à savoir, que ce soit le SI ou la commune, on est très attachés au fonctionnement de La Citrouille avec tout ce qui se passe.



Concernant les associations sportives, on a eu en 2022 37 associations sportives qui représentent 5 558 adhérents. Nous avons 18 associations qui accueillent des personnes en situation de handicap. On favorise la pratique du sport pour tous. Au regard du tableau, on voit que les 2 associations où il y a le plus d'adhérents, c'est le COCV Natation et l'ESCV Football, qui ont à peu près 600 adhérents.

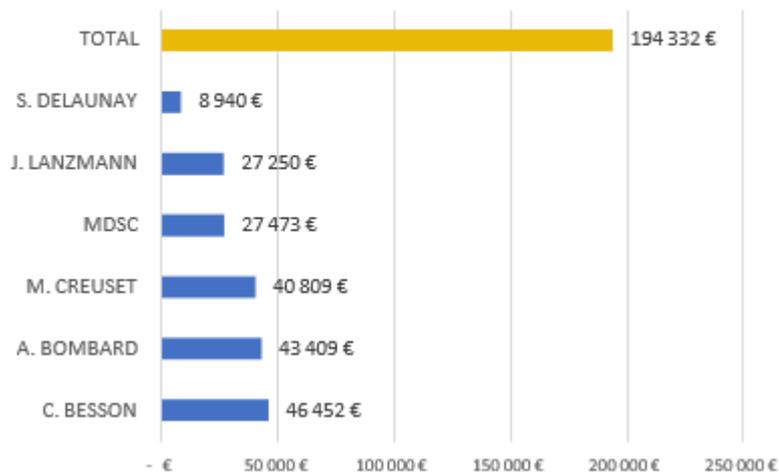


Concernant la sociologie des pratiquants, on a 66 % des adhérents qui habitent sur la commune de Cesson et Vert-Saint-Denis. 40 % des adhérents sont mineurs. On a 40 % sur un public féminin. Je vais revenir sur le chiffre de 66 %, ce chiffre m’interpelle. C’est-à-dire qu’un tiers des 5 558 adhérents habitent dans une autre ville que Cesson ou Vert-Saint-Denis. Ça représente à peu près 2 000 personnes. 2 000 personnes qui bénéficient des infrastructures des villes. Ce chiffre montre à la fois qu’on est attractifs, donc par rapport à ce qui est proposé sur les autres villes, mais aussi qu’il faudra réfléchir avec les autres associations peut-être sur un tarif extérieur sur le prix de la licence.

	ASSOCIATION SPORTIVE	Montant	par adhérent		ASSOCIATION SPORTIVE	Montant	par adhérent
1	A.G.C.V. - GYMNASTIQUE	2 200 €	8,43 €	20	E.S.C.V. TENNIS DE TABLE	2 300 €	62,16 €
2	AK DOM TOM	- €	- €	21	FITNESS & FIGHT	- €	- €
3	ASSOC. COURIR	800 €	16,33 €	22	GYM VOLONTAIRE	750 €	4,84 €
4	ASSOC. TENNIS C.V.	550 €	1,43 €	23	JUDO CLUB C./V.S.D.	3 600 €	13,04 €
5	BAD IS GOOD	- €	- €	24	KLOSTROPHOBES AILÉS	300 €	11,11 €
6	BALORY SUBAQUA-CLUB	750 €	11,03 €	25	KONG OBSTACLES ROLLER	- €	- €
7	CIPS - ÉCOLE MULTISPORTS	1 000 €	10,64 €	26	MARCHE - LES ESCLOTS	300 €	2,16 €
8	COV ESCALADE	2 000 €	26,32 €	27	PETANQUE CESSON/V.S.D.	450 €	4,74 €
9	COV FORCE ATHLETIQUE	700 €	17,95 €	28	RETRAITE SPORTIVE	1 150 €	5,69 €
10	COV FORME ET VITALITE	1 550 €	9,69 €	29	SAVIGNY RUGBY SENART	540 €	15,00 €
11	COV LUTTE	3 750 €	70,75 €	30	SAVIGNY SENART ATHLETISME	750 €	15,00 €
12	COV VOLLEY	900 €	5,92 €	31	SENART BASKET BALL	5 300 €	14,97 €
13	C.V.S.D. HANDBALL	2 400 €	17,39 €	32	SENART GYM C.C.V.	2 150 €	21,72 €
14	CERCLE D'ESCRIME CESSON/VSD	1 000 €	21,28 €	33	SENART SAVIGNY TRIATHLON	225 €	15,00 €
15	CERCLE INTERCOMMUNAL D'AÏKIDO	150 €	3,33 €	34	SENART TAEKWONDO-HAPKIDO	1 000 €	7,87 €
16	CLUB DES OTARIÉS de CESSON/V.S.D.	- €	- €	35	SO DANSE ET BIEN ETRE	1 000 €	8,33 €
17	COMPAGNIE D'ARC DE CESSON/V.S.D.	2 200 €	35,48 €	36	SON MU DO	200 €	16,67 €
18	CYCLO VERDYONISIEN CESSONNAIS	- €	- €	37	TAI CHI CHUAN et QI GONG	150 €	2,88 €
19	E.S.C.V. FOOTBALL	22 000 €	37,41 €	38	COMITE HANDISPORT 77	200 €	
<b>TOTAL</b>						<b>62 315 €</b>	
AUTRES PROJETS						1 685 €	
ENVELOPPE BUDGÉTAIRE						64 000 €	

Concernant tout ce qui est subventions aux associations sportives, sur 2022, il y a eu 64 000 € qui ont été versés à nos associations sportives avec un pic de 22 000 € pour le club de foot. Au niveau de la procédure pour les demandes de subventions, chaque association doit envoyer un dossier au SI avant la date du mois de février de l’année. Dans ce dossier, on retrouve plusieurs informations comme l’identité de l’association, le nombre d’adhérents et le budget prévisionnel de l’association, ce qui nous permet d’attribuer le montant aux associations.

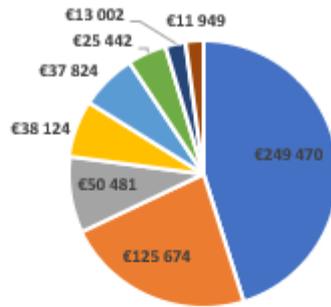
### Dépenses d'investissement par équipement sportif



Concernant tout ce qui va être dépenses en matière de rénovation et entretien des équipements, sur 2022, il y a eu quelques dépenses qui ont été mises en place. Il y a eu l'acquisition de matériel et mobilier qui représente 76 000 €. On a eu quelques travaux de sécurité qui représente 40 500 €. On a eu aussi des travaux sur le chauffage et les alarmes, tout ce qui est équipement. Et il y a eu l'acquisition en fin d'année d'un tracteur pour un montant de 26 500 €.

Ville	Nombre d'habitants Source INSEE 2019	Quote-part	Dotatio n 2022	Dotatio n 2021
Cesson	10 833	56,8 %	1 230 474 €	1 206 247 €
Vert-Saint-Denis	8 238	43,2 %	908 736 €	890 218 €
	19 071	100 %	2 139 210 €	2 097 265 €

Concernant le budget au SI, par rapport à la participation, la participation des 2 villes représente pratiquement la totalité du budget du SI. On est sur un total de 2,1 millions avec une participation communale au niveau de Cesson de 1,2 million. Au niveau de la participation, ça se fait par rapport au nombre d'habitants. On se fie aux pourcentages au niveau des sources de l'INSEE de 2019. On a 57 % du coût de la participation au niveau de Cesson et 43 % pour Vert-Saint-Denis. On note une augmentation de 2 % en termes de participation entre 2021 et 2022.



- FLUIDES
- FRAIS D'ENTRETIEN DES BATIMENTS, STADES ET MATERIELS
- PRESTATIONS DE SERVICES EXTERIEURES (spectacles, contrats divers...)
- DIVERSES FOURNITURES
- DIVERS
- ASSURANCES
- EAU
- TELEPHONIE

Concernant tout ce qui est dépenses à caractère général, nous avons dépensé 551 967 € pour les dépenses liées aux fluides, à l'entretien et aux prestations extérieures. Pour information, entre 2021 et 2022, on a eu une augmentation de plus de 100 000 € pour les fluides. C'est pour ça qu'on applique des températures qui sont recommandées par l'État. On est sur un plan de sobriété : 14 et 16°.

## FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023
CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	439 680 €	476 997 €	551 967 €	820 000 €
CHAPITRE 012 : FRAIS DE PERSONNEL	1 058 956 €	1 015 585 €	1 050 707 €	1 135 000 €
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES (essentiellement subventions + licences informatiques)	237 735 €	233 500 €	237 885 €	250 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 736 371 €</b>	<b>1 726 082 €</b>	<b>1 840 559 €</b>	<b>2 205 000 €</b>

Du coup, sur la dernière slide, qui montre un peu l'évolution des dépenses entre 2020 et 2022. Sur la partie budget fonctionnement, entre 2021 et 2022, on voit une augmentation de plus de 120 000 €. On était à 1,7 million en 2021 et 1,8 million en 2022. Cette augmentation, comme je vous l'ai dit précédemment, c'est principalement suite à l'augmentation des fluides. Sur le chapitre 12, tout ce qui est frais de personnel, on est à peu près stable entre 2020 et 2022.

## INVESTISSEMENT

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023
ETUDES	11 155 €	14 640 €	7 920 €	27 040 €
TRAVAUX	46 094 €	141 080 €	135 099 €	474 615 €
MATERIELS	10 270 €	41 406 €	102 067 €	96 738 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 518 €</b>	<b>197 125 €</b>	<b>245 086 €</b>	<b>598 394 €</b>

Au niveau de l'investissement, on retrouve tout ce qui est études, travaux et acquisitions de matériels. On remarque qu'il y a eu très peu d'investissements sur tout ce qui est travaux sur les équipements depuis 2020. À savoir que nos gymnases aujourd'hui ont besoin de travaux de sécurité, sans parler des travaux concernant le décret tertiaire. À savoir que les gymnases aussi, on est des bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, donc on réfléchit avec le SI à des pistes de réduction d'énergie, donc à savoir qu'à partir de 2030, il faut qu'on réduise à hauteur de 40 %. Donc il y a une réflexion qui est en cours. C'est vraiment l'un des objectifs du SI sur cette prochaine mandature, entre 2023 et 2026, la rénovation et tout ce qui est travaux de sécurité sur nos équipements.

## ANNUITÉ DE LA DETTE

Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023
294 867 €	255 843 €	265 402 €	258 000 €

Au niveau de l'annuité de la dette, elle est plutôt stable entre 2020 et 2022. En 2022, on a remboursé 265 402 €. Au niveau de la dette, au 1<sup>er</sup> janvier, on est sur un montant de 1,6 million.

Pour clôturer ce rapport d'activité, je tenais à remercier l'ensemble des bureaux et des bénévoles qui font vivre nos associations au niveau de nos territoires. On a vraiment de la chance d'avoir un tissu associatif riche sur nos communes. Je tenais à les remercier.

C'en est fini pour le rapport d'activité. Si vous avez des questions, j'essayerai d'y répondre. À savoir qu'il n'y a pas de vote. C'était juste pour une information, la présentation du rapport d'activité. Merci. Des questions ? M. COTTALORDA.

**Bruno COTTALORDA** : Oui. Dans le rapport présenté l'année dernière, nous avons une vision très précise des effectifs. Il avait 17 titulaires, 3 contractuels et 2 vacataires. Ces informations manquent clairement dans le rapport présenté ce soir. Sommes-nous toujours sur les mêmes effectifs en 2022 ? Combien cela fait-il d'équivalents temps plein ? Nous voulions savoir aussi le rapport entre le nombre d'agents sur le terrain et d'agents administratifs, donc combien d'agents sur le terrain et combien d'administratifs. Qui s'est occupé de la communication en 2022 ?

**Vijay POIRIER** : Concernant le rapport d'activité, à la base, c'était un document de plus de 40 pages. Avec le président, on a décidé de synthétiser le document avec une présentation de slides. Pour la partie organisationnelle, en termes d'organigramme et le nombre d'agents, le SI compte une vingtaine d'agents. Sur les 20 agents, il y en a 15

qui sont à peu près à temps plein. Je n'ai pas les éléments exacts, mais je pourrais demander à l'administration de vous fournir les éléments exacts. On a pas mal de gardiens et d'agents qui sont en arrêt longue maladie. À savoir qu'on a embauché récemment, on a 3 contractuels vacataires pour tout ce qui est gardiens. À savoir qu'ils ont des missions d'entretien principalement. On n'a plus de gardiens qui font de l'accueil aux associations. Les vacataires qu'on a embauchés, c'est pour de l'entretien des équipements et tout ce qui est ménage.

Concernant la communication, c'est le chargé des sports qui en plus de ses missions a la compétence de la communication. Il est chargé des sports et de la communication. Est-ce que vous avez d'autres questions ?

**Bruno COTTALORDA :** Je les pose petit à petit. C'est plus simple.

C'est dommage. On a le budget qui est consacré au personnel, qui est très important, et c'est normal. C'est toujours le cas. C'est dommage de ne pas pouvoir le mettre en rapport direct avec le nombre d'agents. On voudra bien que vous nous fournissiez ces informations.

D'ailleurs, si je vous pose cette question, c'est qu'on avait des interrogations. La fusion du SIS et du SIC, qui devrait être une bonne chose, semble aboutir à plus de lourdeurs administratives. On a l'impression qu'il y a de plus en plus d'administratifs et de moins en moins de personnes sur le terrain, mais encore, sans avoir le nombre de personnels exacts, c'est compliqué d'avoir une vision claire des choses. Dans un contexte de rigueur budgétaire, le signal n'est clairement pas bon. Nous aimerions d'ailleurs savoir si la directrice du SI bénéficiait d'une voiture de service ou d'une voiture de fonction. Si oui, quel coût cela représente-il pour le SI ? Et nous nous posons la question de son utilité si c'est le cas.

**Vijay POIRIER :** Pour ces questions, là, on est en Conseil municipal, là. Il y a un comité syndical qui a lieu au niveau du SI. Toutes les questions du SI, je vous invite à venir sur les comités syndicaux qui ont lieu au niveau du SI afin de poser ces questions. Et le président et l'administration qui seront présents seront à même de vous répondre à ces questions.

Avez-vous d'autres questions ?

**Bruno COTTALORDA :** Je prends note de ces réponses. On y reviendra un peu plus tard, mais il nous avait semblé clair lors justement du dernier comité syndical auquel nous sommes allés, que les décisions importantes se prenaient – c'est le président du SI qui l'a dit – au niveau des municipalités et pas au niveau du SI. On y reviendra un peu plus tard.

Le SI a des problèmes importants au niveau de ses relations et de la communication, que ce soit avec les associations ou les citoyens. Les décisions sont prises sans aucune concertation, comme par exemple l'organisation des stages, l'ouverture ou la fermeture des équipements sportifs. Nous avons également relevé des indicateurs sociaux extrêmement préoccupants qui témoignent sans doute d'une souffrance au travail importante d'une partie des agents. Il faut impérativement revenir à une gestion du personnel apaisée et plus humaine. Le dernier exemple en date concernant ces dysfonctionnements est la séance du comité syndical du 29 novembre. Je ne parle pas des élus, mais plutôt de l'attitude de la directrice du SI. Avant même le début de la séance – où j'étais présent – je me suis fait agresser verbalement ainsi que quelques autres personnes qui attendaient le début de la séance. La directrice du SI doit apprendre à rester à sa place et s'adresser correctement que ce soit aux élus ou à l'ensemble des citoyens. La séance de ce comité syndical fut assez houleuse. Si le président et le vice-président ont su apporter l'apaisement nécessaire, l'attitude de la

directrice du SI fut au contraire dans la provocation et ne fit que mettre de l'huile sur le feu. Nous attendons des changements importants concernant ces points.

Dans le rapport qui nous est présenté ce soir, il n'est nulle part mention des cours de danse et du spectacle ainsi que des cours de dessin et de l'exposition. Des activités qui sont pourtant gérées par le SI avec des personnels rémunérés par le SI. Déjà l'année dernière que nous avons demandé que le SI puisse faire la promotion de ces 2 activités et cela avait été refusé. Cette année, ces activités semblent rayées des tablettes, comme si elles n'existaient plus. Nous pouvons légitimement nous poser la question de votre désir de faire disparaître ces activités. Il est temps de leur donner la place qu'elles méritent.

Nous avons également souvent reproché un positionnement flou, où le SI et la mairie de Cesson semblent sans cesse se défausser de leurs responsabilités. On vient d'en avoir un exemple. Plusieurs fois, en Conseil municipal, vous nous avez répondu que nos interrogations ne concernaient pas le Conseil municipal, mais que nous devions nous adresser directement au SI. Lors du dernier comité syndical, le président du SI a semblé recadrer la situation. Il a rappelé que les principales orientations sont bien prises au niveau des communes. Prenant l'exemple de la subvention accordée à la MLC, il a affirmé à plusieurs reprises que c'était les maires des 2 communes qui tranchaient. Cela semble aller dans le bon sens et ce sont même les conseillers municipaux qui doivent se pencher sur ces orientations politiques. Il faut arrêter de balader les citoyens qui demandent des réponses, entre d'un côté le SI et de l'autre la mairie. C'est pour cela entre autres qu'un adjoint aux sports et à la culture est nécessaire à Cesson, pour que cette personne puisse être le référent auprès de la population sur ces questions.

**M. LE MAIRE :** Nous avons un élu qui est vice-président du Syndicat, nous avons aussi des élus qui siègent au comité syndical. Ce sont ces élus-là qui sont référents par rapport à la population sur toutes les décisions prises au sein du Syndicat Intercommunal. Si le président – et je ne mets pas en doute ce que vous me dites – dit que les principales orientations, en gros toutes les décisions, sont prises par les mairies, je m'interroge sur son rôle. Donc je l'interrogerai là-dessus. Je lui demanderai si vraiment, c'est les 2 maires qui décident à la place du président, donc à quoi sert le président ? À moins que ce soit une réponse qu'il ait faite pour éviter d'avoir à répondre à une pression supplémentaire au sein du comité syndical... Je m'interroge aussi, je vous le dis très franchement. En tout cas, toutes les remarques que vous avez faites, on les transmettra au président du Syndicat Intercommunal et encore une fois, moi aussi, je vous invite – mais je pense et je sais que vous le faites – à aller participer aux instances du SI qui sont ouvertes au public et à faire remonter aussi ces informations directement au président.

**Vijay POIRIER :** Est-ce que vous avez d'autres questions ? M. BOSQUILLON.

**Christophe BOSQUILLON :** Je voudrais compléter l'intervention de M. COTTALORDA en attirant l'attention du Conseil sur 2 problèmes relatifs au fonctionnement du SI dont j'espère bien que vous pourrez les transmettre au président. Tout d'abord – vous l'avez évoqué tout à l'heure, M. POIRIER, dans votre rapport – un retard important a été pris en ce qui concerne l'entretien des équipements gérés par le SI. Entre 2020 et 2022, les travaux nécessaires n'ont pas été réalisés. Certains bâtiments sont même aujourd'hui tellement dégradés que cela fait craindre au président du SI des fermetures d'infrastructures pour des risques liés à la sécurité. Le SI se retrouve donc aujourd'hui au pied du mur, obligé de rattraper une partie du retard alors que la situation financière est tendue. Une telle situation témoigne d'un manque d'anticipation. Il est

regrettable que votre refus persistant d'associer le Conseil municipal au suivi des questions géré par le SI n'ait pas permis que soit exercée une meilleure vigilance.

Le second point mérite une attention particulière de la part de nous tous, car il risque une fois de plus de provoquer un vif émoi de la population. Les conseillers municipaux doivent être informés avec exactitude de la situation financière dans laquelle se trouve La Citrouille, donc l'ex-MLC. Les mairies de Cesson et de Vert-Saint-Denis ont fait le choix en 2015 d'imposer une baisse de 20 % de leurs subventions à la MLC. Depuis cette date, le budget annuel de La Citrouille est donc amputé chaque année de plus de 40 000 €. À cela s'ajoute le gel depuis 2015 de la subvention versée par les communes, donc par le SI, ce qui compte tenu de l'inflation signifie une baisse supplémentaire de 11,4 % depuis 2015, à quoi il faut ajouter en 2023 une inflation prévisible de 5,8 %. Le budget aura donc baissé en euros constants de plus de 37 %, soit plus du tiers depuis 2015. Nous avons attiré l'attention du Conseil sur la gravité de la situation et demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour dans un Conseil précédent. Cette demande est restée sans réponse, comme celle que nous avons formulée au début de ce Conseil concernant les travaux de Paul-Émile Victor et de Jacques Prévert. Faute de débat en Conseil, vous ignorez peut-être qu'avec l'accord et la participation de Messieurs BAREILLE et CHAPLET, La Citrouille a développé de nouvelles missions, du fait de la création d'un centre social dont chacun a pu mesurer la qualité du travail. Ces missions ont permis de débloquent des subventions de la Caisse d'allocations familiales. Certaines d'entre elles étaient des aides au démarrage. Elles n'étaient donc pas pérennes. D'autres subventions continueront à être versées pour couvrir une partie de nouvelles missions engagées. Mais chacun sait que les subventions de la CAF ne sont pas faites pour permettre aux mairies de se désengager financièrement. Dans ce contexte, le SI a décidé il y a quelques jours – dans sa dernière réunion – de reconduire sans débat la subvention de La Citrouille sans aucune augmentation, ce qui signifie une nouvelle baisse en euros constants. Une telle décision est irresponsable. Nous vous appelons à la raison. Il est inutile de se renvoyer la responsabilité de la situation actuelle. Les maires des 2 communes partagent la responsabilité d'avoir laissé sans intervenir la situation financière se dégrader. Ils n'ont à ma connaissance toujours pas reçu les coprésidents de La Citrouille alors qu'ils sont pourtant à l'origine de la décision de geler le budget.

Le Conseil municipal de Cesson est aussi responsable de ne pas avoir exercé ses missions de contrôle sur ce que faisaient ces représentants au SI. Nos 2 municipalités ont des représentants qui siègent au conseil d'administration de La Citrouille et ont donc un devoir de vigilance. Nous demandons donc que Messieurs CHAPLET et BAREILLE arrêtent de se renvoyer la balle, qu'ils exposent clairement leur vision sur l'avenir de La Citrouille et de son centre social et qu'ils s'engagent dans un travail commun avec les coprésidents de La Citrouille et le SI pour trouver une solution acceptable pour sortir de cette situation.

Notre question est simple : allez-vous laisser disparaître La Citrouille ? Voulez-vous faire comme le maire du Mée-sur-Seine qui a sabordé la MJC dans sa commune et repris en charge une partie des anciennes activités ? Faut-il voir un signe dans le fait que les activités de La Citrouille aient été si mal présentées dans le dernier rendez-vous à Cesson ou s'agit-il d'une simple maladresse ? Pas de titre, pas de logo, pas d'adresse, aucune indication claire qu'il s'agissait des activités de La Citrouille. Rappelons pour finir que si La Citrouille disparaît, nous perdons le bénéfice du travail considérable effectué par les bénévoles ainsi que les aides de la CAF, que la CAF continue à verser au centre social. Pas sûr qu'une politique à si courte vue soit une bonne gestion. Merci.

**M. LE MAIRE** : Quand vous dites que « les maires de Cesson et de Vert-Saint-Denis

n'ont pas reçu les coprésidents », c'est faux. Je les ai reçus. Le maire de Vert-Saint-Denis a fait le choix de ne pas les recevoir. Ça le concerne. Je dois avouer que j'ai eu une discussion assez franche avec les 2 coprésidents et notamment sur l'aspect centre social, puisque j'étais présent à l'assemblée générale de La Citrouille où on nous avait présenté un bilan financier à l'époque avec un déficit de 30 000 €. J'avais pris acte. Sincèrement, je m'étais dit que 30 000 €, on devait pouvoir trouver des solutions. Les 30 000 € sont devenus 100 000. Là, ça devient un peu plus complexe. J'étais présent aussi – je n'ai pas pu rester jusqu'à la fin – pour tout ce qui était la réunion avec la CAF, où des documents ont été présentés à la CAF, et ce n'est plus 100 000 € que j'ai découvert, mais 150. Sincèrement, je me suis dit : « Mais où va-t-on ? Quels sont ces chiffres qui changent d'un mois sur l'autre ? » C'est très franchement ce que j'ai dit aux 2 coprésidents et je leur ai dit très franchement : « S'il y a 3 ans, on nous avait dit : 'Le centre social dans 3 ans on va revenir vers les mairies et on vous demandera 100 000 €' », je leur ai dit : « Je pense » – et je m'engageais pour ma part je ne m'engageais pas pour le maire de Vert-Saint-Denis, « mais je pense qu'on vous aurait dit 'il vaut mieux peut-être trouver d'autres solutions.' » Effectivement, quand on peut analyser, notamment les dépenses en personnel de La Citrouille, on voit une évolution importante et je dirais peut-être même inquiétante.

Donc je ne ferme pas la porte. Je ne l'ai jamais fermée, la preuve. Je les ai reçus. Je ne ferme pas la porte. Je serai le premier peiné si on ne trouve pas de solution et si La Citrouille doit disparaître, puisque j'ai été le premier président du Syndicat Intercommunal de la MLC... Enfin pas le premier, j'ai été président du Syndicat... Si, le premier président du Syndicat Intercommunal de la MLC quand elle a été créée avant le SIC et chacun peut connaître mon attachement à cette structure. Mais je ne voudrais pas que l'on vienne mettre sur le dos des communes de manifestes erreurs qui ont pu être commises dans des choix qui ont été faits parfois dans cette structure. Je suis prêt – et je pense que le président aussi du SI a été prêt – à ce qu'on se mette autour de la table et qu'on trouve des solutions de part et d'autre. On ne peut pas se tourner uniquement vers les communes en disant : « Maintenant, c'est 100 000 €. » Sincèrement, je ne l'envisage même pas. Et encore une fois, je le redis, nous sommes 2 communes. C'est là où il faut que le message soit accordé. Je ne dis pas que la commune de Vert-Saint-Denis n'est pas d'accord. Je dis juste que ça ajoute de la complexité, parce qu'il faut qu'il y ait de en accord sur ce qui pourrait être mis en place. Je crois que le président du SI a reçu il y a peu les coprésidents de La Citrouille. On va refaire un point avec le président et le maire de Saint-Denis et voir ce que l'on peut ou ne peut pas malheureusement mettre en place. Mais on ne peut pas se résoudre à une fin comme ça. Mais encore une fois, je le dis, c'est des solutions de part et d'autre à mettre en place. Je rajouterai aussi dans le subventionnement de La Citrouille que la ville de Cesson met particulièrement à disposition des salles pour La Citrouille et que de mémoire, ça représente un montant de subventions indirectes de l'ordre de 37 000 €, ce qui n'est pas rien non plus sur notre budget.

Je ne pourrais pas vous en dire plus ce soir. Effectivement, on ne peut pas fermer la porte d'un coup sec comme ça. Donc retrouvons-nous d'ici la fin de l'année – même rapidement, parce que la fin de l'année arrive de façon assez rapide – pour regarder ce que l'on met en place de part et d'autre sur ce sujet.

**Christophe BOSQUILLON :** Merci pour votre réponse, M. CHAPLET. Votre réponse va dans le bon sens, me semble-t-il. Effectivement, je crois que ce qu'il faut faire maintenant, c'est discuter – c'était bien le sens de la question – pour trouver une solution. Il est évident que cette solution appellera des efforts de part et d'autre. C'est vrai que c'est très embêtant qu'on n'arrive pas à régler ces problèmes de mauvaise entente entre nos communes sur le projet que l'on veut avoir par rapport à l'action

sociale et culturelle qui est largement portée par La Citrouille. Ça ne facilite pas la visibilité et donc il faudrait aussi chercher une solution sur ce problème. Merci.

**M. LE MAIRE :** Je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a une mauvaise entente. Là, on est sur un problème financier. Sur le fond, il n'y a pas de mauvaise entente. On a effectivement en appel au niveau des finances de la MLC de 100 000 €, ce n'est pas une paille. Le SI qui a en charge La Citrouille a eu délégation des communes pour la part culture des activités de La Citrouille et effectivement n'a pas délégation pour la partie sociale qui en revient directement aux mairies. C'est là-dessus qu'il faut avancer.  
M. FAVRE.

**Julien FAVRE :** Nous aimerions savoir s'il est possible que M. POIRIER, lors du prochain Conseil municipal, fasse éventuellement un point d'information sur l'avancée de la résolution de cette situation de crise financière que traverse la MLC en fonction éventuellement des arbitrages que vous aurez faits avec le SI, avec la commune de Vert-Saint-Denis pour que le Conseil municipal soit informé des décisions quant à l'avenir de cette structure qui est chère à tous.

**M. LE MAIRE :** Oui. On fera un point, forcément. Comme je l'ai dit, le social n'est pas de la compétence du SI. On fera forcément un point sur ce sujet.  
Sur le rapport, parce qu'on en est, à la base, sur le rapport, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Bien. Nous prenons acte.

**Le Conseil municipal a pris acte.**

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### **Convention tripartite de mise à disposition d'un terrain et de gestion d'un site de compostage partagé**

**M. LE MAIRE :** Les 3 délibérations suivantes tiennent au développement durable. Je cède la parole à Mme PECULIER.

**Charlyne PECULIER :** Merci beaucoup. La première, sur la convention tripartite de mise à disposition d'un terrain et de gestion d'un site de compostage partagé. Pour résumer, c'est simplement l'association des Jardins de Nouveau Village qui ont demandé à installer un composteur collectif, puisque ça a du sens avec leur activité, et donc il fallait passer par Grand Paris Sud pour obtenir ces bacs de compostage. Ça demande de faire une délibération à la fois en Conseil communautaire et en Conseil municipal pour pouvoir signer la convention. Pour la ville de Cesson, c'est une mise à disposition – c'est déjà une mise à disposition existante du terrain – mais là on acte le fait qu'on met à disposition aussi pour installer des composteurs collectifs. Voilà pour résumer. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Lydia LABERTRANDIE :** Oui, merci. Juste une petite interrogation : est-ce que le terrain mis à disposition est bien celui se trouvant déjà à l'intérieur du jardin partagé ?

**Charlyne PECULIER :** Oui. Ça ne change rien. C'est vraiment une convention pour acter les choses, mais qui ne change rien dans les faits à cette première convention qui avait été faite de mise à disposition du terrain.

**Lydia LABERTRANDIE :** D'accord, merci. Une autre petite question. Quels sont les

foyers qui recevront les bio seaux ? Cette initiative est-elle envisagée à d'autres endroits : jardin de la plaine ou à La Citrouille par exemple ?

**Charlyne PECULIER :** Du coup, à La Citrouille, ils ont déjà des bacs de compostage dans les jardins. S'ils veulent en installer d'autres... Pourquoi pas en discuter ? De toute façon, on accompagne toutes les associations qui ont envie d'installer des bacs de compostage. Évidemment, on va aller plus loin aussi sur les composteurs collectifs. C'est l'objectif. On en reparlera en temps voulu. On est en train de regarder ça. J'en ai parlé lors d'un Conseil municipal, mais à la fois de sensibiliser les copropriétaires sur le sujet, les copropriétés, et d'avoir des référents sur certaines copro pour installer des composteurs collectifs comme ça a été fait rue de Paris. Il y a plusieurs pistes comme ça qui sont en train d'être étudiées.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### **Contrat avec ALCOME - réduction des mégots dans l'espace public**

**Charlyne PECULIER :** La 2<sup>e</sup>, c'est un contrat avec ALCOME, un éco-organisme qui a comme principale action de pouvoir réduire la présence de mégots en tant que déchets dans l'espace public. Ils ont des gros objectifs à atteindre de réduction :

- 20 % d'ici 2024
- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

C'est une problématique qu'on observe partout, à Cesson y compris. C'est un éco-organisme agréé par l'État. L'idée, c'est de conventionner avec les collectivités territoriales pour pouvoir... L'éco-organisme donne une subvention, un financement pour qu'on puisse s'engager d'autant plus sur le sujet. Ce financement est en lien avec le nombre d'habitants. C'est 1 € et quelques, c'est marqué dans la note de synthèse. Nous, en contrepartie, on a des obligations de moyens, mais pas de résultats. Nous, on s'engage à définir des hotspot – des points chauds, oui j'ai fait une traduction littérale – où il y a une présence de mégots. On leur fait un petit état des lieux sur ce qui se passe sur la commune, on dit ce qu'on fait déjà : le ramassage une fois par an, pas que des mégots, mais des déchets en général. On a eu une action aussi où on donnait des bons à des habitants qui remplissaient des bouteilles de mégots, ce genre d'actions. Après ça, on leur fait un bilan chaque année sur les actions qu'on met en place. Ce qui est proposé, c'est de signer ce contrat avec ALCOME pour recevoir ce financement qui sera d'un peu plus de 11 000 € pour l'année 2024.

Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?

**Julien FAVRE :** J'ai pas bien entendu le montant que vous venez de donner.

**Charlyne PECULIER :** Un peu plus de 11 000 €. Je ne peux pas donner un montant exact, ça dépend de la population. On redonnera les derniers chiffres. Un peu plus de 1 € par personne. Ça correspond à peu près à 11 000 €.

**Julien FAVRE :** Pour confirmer un élément de la note de synthèse, l'idée est d'installer de nouveaux cendriers de rue ?

**Charlyne PECULIER :** Pas nécessairement. Je n'ai pas tout détaillé. Non seulement on a des financements, mais en plus ALCOME propose de donner des cendriers de rue à la commune et on les installe où on veut. C'est nous qui faisons la commande, c'est

eux qui payent. Des cendriers de poche aussi et ils proposent même si on fait ramassage de déchets de plus de 100 kg, ils peuvent venir enlever ces déchets dans la commune. Ça ne veut pas dire qu'on va forcément mettre en place toutes ces actions-là. C'est des possibilités. C'est un débat que l'on a eu aussi en commission. Les cendriers de rue, est-ce que ce n'est pas aussi incitatif pour les fumeurs ? Est-ce que la meilleure incitation – c'est vraiment une question, il faut qu'on l'étudie, ce n'est pas du tout arrêter – est-ce que ce n'est pas plutôt que les fumeurs aient des cendriers de poche ou gardent leurs mégots et les jettent chez eux ? C'est une question sur les déchets en général. Donc c'est des possibilités, mais on n'a pas d'obligation d'utiliser tous ces moyens-là. Et on verra ce qui est plus opportun.

**Julien FAVRE :** Merci.

**Charlyne PECULIER :** Du coup, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?  
Merci beaucoup.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

<b>Fixation des modalités de concertation relatives à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables</b>
--

**Charlyne PECULIER :** Pour la dernière délibération développement durable, on parle des zones d'accélération d'énergies renouvelables. On part de la concertation en lien avec ces zones d'accélération. C'est une loi qui date du 10 mars 2023 qui vise à pouvoir faire en zonage des endroits d'opportunités pour installer tout type d'énergies renouvelables. Ce qui est demandé aux collectivités, c'est de pouvoir identifier dans le territoire de la commune des zones où on pourrait mettre réseau de chaleur, géothermie, éolien, etc. Ce qui ne veut pas dire qu'on les installe réellement, qu'on ne peut pas en installer ailleurs si jamais on se rend compte que le zonage n'était pas complet, mais ce qui permet aux porteurs de projets de pouvoir avoir des mesures financières attractives, de bénéficier de réduction des délais administratifs en cas d'installation de ce genre d'énergies renouvelables. On n'est pas en train de dire que la collectivité va installer des énergies renouvelables à tel endroit. On est en train de faire en zonage. Pour ça, ce soir, c'est de définir la concertation. La concertation est obligatoire, la délibération pour la concertation ne l'est pas. Ce qu'on propose, c'est qu'on mette à disposition à partir de vendredi un dossier un registre de concertation en mairie pendant 3 semaines. Ça finira le samedi 6 janvier avec une permanence qui sera tenue de 10h à 12h en mairie pour que les habitants puissent donner leur avis. Il y a une adresse mail qui a été créée pour recevoir des observations sur le sujet. On mettra le dossier en ligne des plans qui ont été définis. En dehors de la délibération, mais ce soir, tout le Conseil municipal était invité à se réunir – les élus qui le souhaitaient – pour revoir le zonage qui avait été prédéfini par Grand Paris Sud sur des éléments techniques qui ont été transmis par la ville, mais on a revu un peu ce zonage pour que vendredi, ce soient ces cartes-là qui soient présentées aux habitants. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Julien FAVRE :** Merci. On a 2 remarques sur la fixation des modalités de la concertation. Il y en a une qui ne relève pas de la responsabilité de la municipalité, c'est plutôt une remarque adressée à l'État qui a là manifestement fixé un calendrier contraint pour l'ensemble des collectivités. On a pu avoir des échanges à ce sujet, en fin d'après-midi lors de la réunion que vous avez évoquée. L'autre remarque, qui est forcément liée à

la première, on regrette que cette période de concertation arrive sur la période des fêtes. Il nous semble qu'il aurait peut-être été possible de l'avancer de quelques semaines ou de la retarder. C'est juste le regret sur des sujets qui sont quand même très techniques, des documents très techniques, on a pu le constater. Ils ne sont pas forcément immédiatement compréhensibles avec un vocabulaire quand même assez compliqué. Ce petit regret que cette concertation, qui est prévue par la loi, dans un cadre national qui est très compliqué à respecter pour les collectivités. C'est quasiment intenable. Juste ce petit regret sur la fenêtre choisie.

**Charlyne PECULIER** : Je dirais que nous aussi, parce qu'on a eu les éléments en novembre 2023. A la base, la loi demande que le zonage soit fait pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, novembre-janvier. C'est impossible de faire un travail de qualité. En plus, on a demandé des éléments à la Chambre de l'agriculture. Il n'y a pas que la commune de Cesson qui est impliquée. Il y a Grand Paris Sud aussi. Ça devient évidemment infaisable. Là, ça a été un tout petit peu décalé pour qu'on puisse faire les choses un peu mieux, mais effectivement, on regrette que ce soit sur des délais aussi contraints. En tout cas, on a été le plus rapidement plus possible avec les éléments qu'on avait. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### FINANCES

#### **Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget**

**M. LE MAIRE** : Merci, Mme PECULIER. Maintenant, des délibérations finances, des délibérations un peu classiques qu'on prend toujours à ce moment-là de l'année, notamment la première : l'autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget. Bien sûr, dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2023. Ce qui permet, comme son nom l'indique, de pouvoir malgré tout assurer les dépenses d'investissement avant le vote du budget. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? M. FAVRE.

**Julien FAVRE** : Merci. Notre question va avoir un lien avec le début du Conseil municipal. Par cette délibération, est-ce que nous vous autorisons à engager les dépenses pour lancer la phase 1 du projet Paul-Émile Victor ?

**M. LE MAIRE** : Vu que c'est 25 % de 2023, ça ne suffirait pas.

**Julien FAVRE** : Pour lancer les premières dépenses, peut-être.

**M. LE MAIRE** : Je ne pense pas.

**Julien FAVRE** : Je dis cela parce que le Conseil municipal sur le budget 2024 aura lieu le 27 mars.

**M. LE MAIRE** : Tout à fait. Mais je ne suis pas sûr qu'il y ait des dépenses sur la phase 1 d'engagées avant le vote du budget.

**Bruno COTTALORDA** : Pas de mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un groupe scolaire ?

(Propos inaudibles)

**M. LE MAIRE :** Le temps qu'on ouvre les plis, je ne suis pas sûr que l'on ait à mandater avant le vote du budget. Mais je comprends le but de votre question, vous pouvez tout à fait voter contre ou vous abstenir. Ce n'est pas un sujet.

**Julien FAVRE :** Vous ne dites qu'il n'y aura pas de dépenses engagées sur la section investissement d'ici le vote du prochain budget concernant ce projet ?

**M. LE MAIRE :** Peut-être les études, voilà, pour être sûr de ne pas vous dire n'importe quoi. Les études seront peut-être effectivement mandatées avant le vote du budget. Les travaux, non, c'est sûr.

**Bruno COTTALORDA :** Ça veut dire qu'on s'engagerait sur un vote sans en avoir débattu ? Sur un vote qui engage des dépenses sans en avoir débattu.

**M. LE MAIRE :** Oui. Comme ça, ça vous conforte dans le vote que vous vous apprêtez à faire. Je vous dis oui.

**Bruno COTTALORDA :** On aurait surtout aimé pouvoir poser les questions pour avoir les éclaircissements.

**M. LE MAIRE :** Oui, mais ça n'a aucun rapport avec la délibération en cours. Donc sur cette délibération, est-ce que vous avez d'autres questions ?

Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? 5. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Ont voté CONTRE : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

<b>Imputation de biens meubles de faible valeur en section d'investissement pour l'année 2024</b>
---

**M. LE MAIRE :** Délibération suivante...

**Bruno COTTALORDA :** Excusez-moi, pour l'explication de vote qui vient après...

**M. LE MAIRE :** C'est trop tard. On a voté. C'est trop tard. Désolé. C'est avant, l'explication de vote.

Délibération suivante pour l'imputation de biens meubles de faible valeur en section d'investissement pour l'année 2024. Là aussi, un grand classique sur ce qu'on appelle les biens meubles avec toute la liste qui est liée à la délibération. En tout cas, les biens meubles ne figurent pas dans la nomenclature des biens présentés en annexe de la circulaire. Donc « des biens non mentionnés dans cette nomenclature, mais qui peuvent être assimilés par analogie à un bien y figurant. » C'est toujours très compliqué. « Les biens meubles qui ne figurent pas dans la nomenclature, qui ne peuvent pas être assimilés par analogie à un bien y figurant et dont le montant unitaire dépasse 500 €. » C'est tous les petits investissements qui sont d'une valeur unitaire à 500 € et pour lesquels on peut récupérer en gros la TVA. C'est tout simplement ça. Vous avez toute la liste de ces fameux biens sur la note. Est-ce qu'il y a des questions

sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### **Avance de contribution au syndicat intercommunal de Cesson – Vert-Saint-Denis**

**M. LE MAIRE :** Dernière délibération finances, l'avance de contribution au Syndicat Intercommunal de Cesson et Vert-Saint-Denis. Toujours pareil en cette fin d'année. Bien évidemment, pour que le Syndicat Intercommunal dès le début d'exercice puisse faire face à cette dépense avant le vote du budget primitif, convient de lui faire des avances mensuelles de la subvention qui correspond chacune à 1/12 total des contributions qui ont été versées à l'année N-1 arrondi à l'euro supérieur. Les avances mensuelles jusqu'au vote du budget primitif 2024 seront de 106 285 € par mois. Y a-t-il des questions ? M. BOSQUILLON.

**Christophe BOSQUILLON :** Là, je vais donner une explication de vote avant le vote, comme ça, il n'y aura pas de problème. On a pu exprimer nos réserves sur le bilan du SI. Cela étant dit, il n'est évidemment pas dans nos intentions de bloquer en quoi que ce soit le fonctionnement du SI, donc nous voterons pour cette avance.

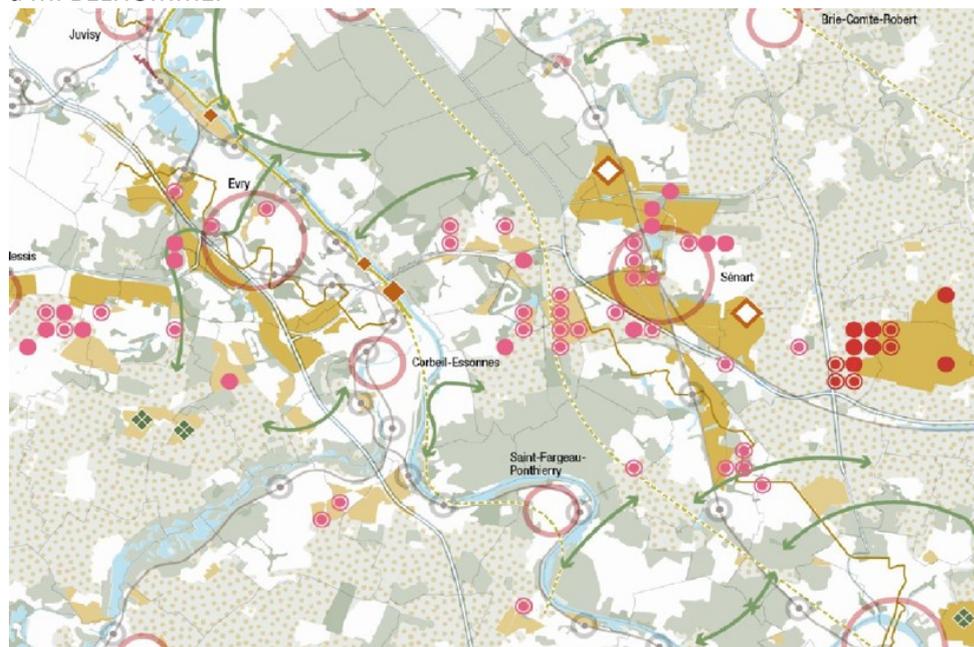
**M. LE MAIRE :** Je vous remercie. Donc y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté.

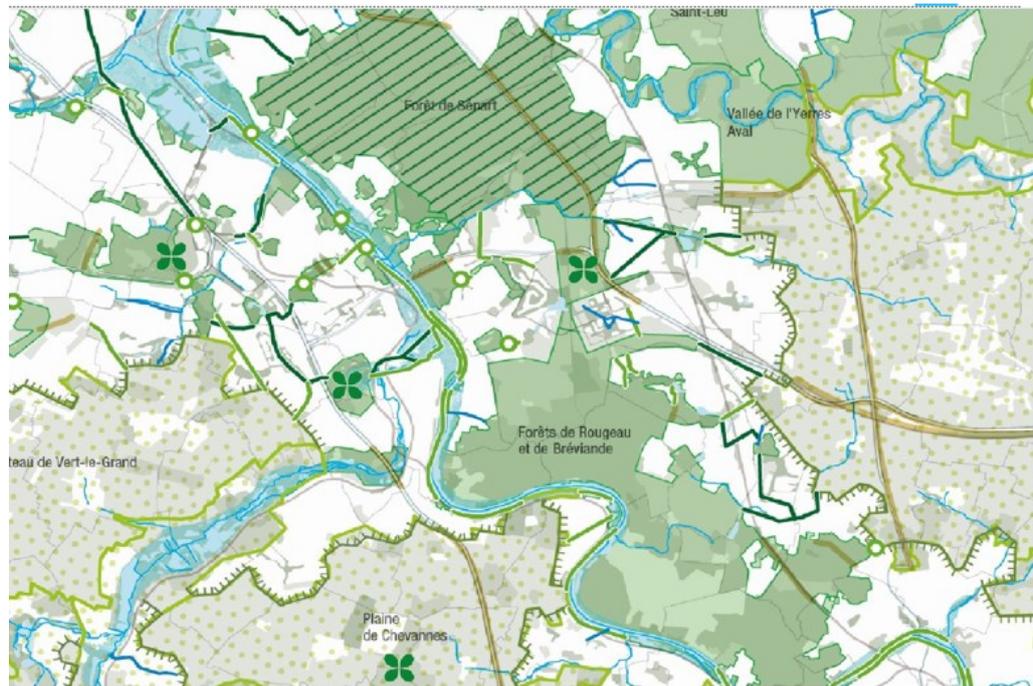
**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

#### **URBANISME**

#### **Avis communal sur le projet de Schéma Directeur de la Région Ilede-France Environnemental**

**M. LE MAIRE :** Les points suivants, c'est un point urbanisme. Et je cède la parole à M. BELHOMME.





**Jean-Michel BELHOMME** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Un avis communal sur le projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental. Le 17 novembre 2021, le Conseil régional d'Île-de-France a prescrit la révision du SDRIF approuvé par décret en conseil d'État le 27 décembre 2013. Pour rappel, le SDRIF est un document ayant une double vocation. En premier lieu, il constitue un document stratégique d'aménagement du futur territoire assurant la cohérence des choix entre organisation urbaine, réseau de transport et enjeux environnementaux. C'est aussi un document de planification et d'urbanisme à caractère prescriptif, s'imposant au SCoT et au PLU. Le SDRIF Environnemental vise à répondre aux enjeux de la période 2020-2040. Arrêté par délibération du Conseil régional d'Île-de-France le 12 juillet 2023, le SDRIF-E, composé de 3 documents et de 3 cartes, visant la sobriété et le polycentrisme organisé autour de thématiques de l'environnement, de la gestion des ressources, du développement économique, des mobilités et du cadre de vie a été notifié aux personnes publiques associées pour avis en application du code de l'urbanisme. Il est précisé que c'est la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne-Sénart qui a notamment cette qualité et pas les communes directement pour notre territoire. Cela étant, la commune est en lien avec GPS pour défendre son intérêt. Aussi, la commune a réitéré sa position quant aux orientations réglementaires déclinées à notre territoire. Dans ce cadre, la ville souhaite émettre un avis favorable à transmettre à GPS, sous réserve de modifications opérées sur l'espace territorial au projet du SDRIF-E arrêté. Il y a 3 points : la reconnaissance – ça, on ne le verra pas sur les cartes, c'est effectivement petit – c'est la reconnaissance du hameau ancien dit de Saint-Leu en espace urbain construit au même titre que les autres espaces urbanisés de la commune, soit la suppression de l'aplat de couleur verte, sanctuariser l'armature verte sur ce quartier de la carte, placer la nature au cœur du développement régional. Donc dans cette carte, placer la nature au cœur du développement régional, on constate que le hameau de Saint-Leu n'est pas en blanc comme toutes les zones agglomérées, mais est en vert comme des zones de sanctuarisation de l'armature verte. Le hameau de Saint-Leu, c'est une agglomération de la commune comme une autre. On a demandé à plusieurs reprises que ce vert soit retiré du hameau de Saint-Leu.

Un autre point aussi que nous avons demandé, c'est que sur la partie nord de la commune, du côté de Bois des Saints-Pères-Moulin à Vent, il y a 4 pastilles qui sont

des indications sur la mise en urbanisation de terrains. Chaque pastille représentant 3 ha. Or, on constate que ces pastilles sont posées sur la Zac de Moulin à Vent, or il est très difficile d'arriver à trouver 40 ha encore à urbaniser sur ce secteur-là. Là, on arrive à discuter entre espaces urbanisables ou espaces déjà urbanisés, mais à commercialiser, donc des terrains qui sont encore à vendre en zone d'activité. Les terrains restants à vendre sur ces secteurs représentent moins d'une pastille. On demande à ce que 3 des pastilles soient supprimées, parce que pour nous, ça ne correspond pas à des éléments objectifs.

Il y a une carte qui n'a pas été jointe, c'était la suppression de la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional à maintenir ou à rétablir au droit de la Zac de Moulin à Vent, eut égard au contexte urbain existant. Oui, dans le SDRIF, il y a une flèche qui indique une continuité à maintenir entre les espaces naturels à l'est de la commune et les espaces naturels à l'ouest de la commune. Cette flèche passe sur l'agglomération de Vert-Saint-Denis et de Cesson. Nous avons fait remarquer que pour faire une continuité agricole forestière à travers l'agglomération, ce n'est pas acceptable. Donc on a demandé à ce que cette flèche de liaison soit déplacée et qu'elle ne passe pas sur des espaces urbanisés. Donc qu'elle prenne des espaces de Moulin à Vent où il y a des espaces verts entre la partie d'activités et la partie de logements, oui, mais de passer entre les maisons de l'agglomération de Cesson, ça n'a pour nous aucun sens. Donc on a transmis ces informations, on a travaillé avec GPS. Et pour bien appuyer notre demande, on a proposé que le Conseil municipal prenne une délibération sur les 3 points que nous demandons de reprendre sur ce projet de SDRIF.

Est-ce que vous avez des questions ?

**Julien FAVRE :** Oui, merci. Les points que vous venez de souligner ont été vus en commission urbanisme. On ne reviendra pas dessus. Par contre, on fait une explication de vote. On va s'abstenir sur cet avis, pas concernant le point exact sur la commune, mais plutôt pour donner un avis global sur ce nouveau SDRIF qui a été adopté en juillet dernier par le Conseil régional, qui, de notre point de vue, ne répond pas à certains objectifs qui seraient nécessaires de mener dans la région Île-de-France. En ce qui concerne notre secteur par exemple, la réduction des inégalités concernant la création d'emplois et la typologie d'emplois sur les activités accueillies sur le territoire de Sénart, le plateau de Sénart. De ce point de vue, le SDRIF n'apporte pas beaucoup de réponses. Il consacre plutôt un certain gel de la répartition des emplois dans la région Île-de-France. C'est quelque chose que nous regrettons. C'est un des éléments parmi d'autres. Je ne voudrais pas que l'on s'éternise là-dessus, mais qui nous amène à émettre une abstention.

**Jean-Michel BELHOMME :** S'il n'y a pas d'autres observations, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

#### RESSOURCES HUMAINES

<b>Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour les services techniques</b>
--

**M. LE MAIRE :** Merci M. BELHOMME. Je vais céder la parole à M. POIRIER pour toute une série de délibérations ressources humaines.

**Vijay POIRIER** : Merci, Monsieur le Maire. Ce soir, on a quelques délibérations ressources humaines. On en a 8 exactement.

La première délibération concerne la reconduction d'un poste d'adjoint technique. Pour l'entretien des locaux de la ville et assuré par des agents municipaux et une entreprise, pour les locaux entretenus en régie, 2 agents sont nécessaires dont un qui est contractuel. Il est donc proposé de reconduire un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour les services techniques sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ?

**Bruno COTTALORDA** : Nous allons nous à tenir, comme nous le faisons généralement sur l'ensemble des décisions de reconduction et de création de postes. Nous souhaitons juste rappeler les motifs de ces abstentions. Nous n'avons pas de visibilité suffisante sur la répartition des postes entre les différents services, même avec le tableau des effectifs. De plus, les dépenses salariales engagent fortement le budget de la commune que nous n'avons pas approuvé. Nous souhaitons en profiter pour rappeler que nous sommes favorables à des emplois statutaires plutôt qu'à l'embauche de vacataires et de contractuels quand les agents le demandent. Nous sommes également favorables à une gestion en régie et au fait de limiter au maximum l'externalisation. Ce qui n'est pas le cas à Cesson. D'ailleurs, à ce sujet, nous souhaitons alerter le Conseil municipal que des personnels employés par le prestataire de services qui effectuent le ménage dans les écoles « n'auraient pas de contrat de travail ». Monsieur le Maire, en tant que donneur d'ordre, que comptez-vous faire sur ce point ?

**M. LE MAIRE** : Encore une fois, vous nous interpellez sur un sujet qui n'a aucun rapport avec la délibération, mais j'en prends note, parce que le sujet est suffisamment grave pour que l'on se renseigne. On va investiguer de ce côté-là, bien évidemment.

**Bruno COTTALORDA** : On avait parlé à M. DEVAUX, déjà.

**Vijay POIRIER** : Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette première délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 5. Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus** : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

<b>Reconduction de postes d'agents de surveillance des points écoles, contractuels, pour la police municipale</b>
---

**Vijay POIRIER** : La prochaine délibération porte sur la reconduction de postes d'agents de surveillance des points écoles contractuels pour la police municipale. Les écoles publiques de la commune font l'objet d'une surveillance lors des entrées et sorties par des agents de surveillance. Ces agents permettent d'assurer la traversée de la voie publique par les élèves et leurs accompagnants en toute sécurité. Ces personnels sont placés sous l'autorité du service de la police municipale. Il est proposé de reconduire 5 postes d'agents de points de surveillance pour assurer la surveillance des points écoles pour un total de 1 013 heures pour la période du 13 janvier 2024 au 31 décembre 2024. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions 5. Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

**Création d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps non complet, pour la direction de l'éducation**

**Vijay POIRIER :** La prochaine délibération porte sur la création d'un poste d'adjoint technique pour la direction du service de l'éducation. Suite à la mise à disposition d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel pour la période du 5 février au 31 décembre pour un total de 1 450 heures. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? 5. Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

**Mandatement du centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires**

**Vijay POIRIER :** La prochaine délibération porte sur le mandatement du centre de gestion pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires. Toute collectivité qui souhaite obtenir une tarification avantageuse dans le cadre d'un contrat groupe garantissant son personnel peut intégrer le prochain appel d'offres du centre de gestion. Les contrats souscrits auprès du CNP Assurance venant à terme au 31 décembre une procédure de mise en concurrence va être effectuée en début d'année 2024 en vue d'obtenir de nouveau contrat d'une durée de 6 ans. Précédemment, c'était sur une durée de 4 ans. En raison du poids financier important et du principe de mutualisation des résultats des collectivités, le centre de gestion obtient de meilleurs taux et de garanties. De plus à ces contrats sont associés des services qui répondent aux problématiques des ressources humaines :

- contrôles médicaux
- expertises
- programmes d'aide à la réinsertion
- soutien psychologique individuel ou collectif
- statistiques comparatives
- recours au tiers responsable
- mise à disposition de modèles de courriers

Les caractéristiques de ces conditions seront les suivantes :

- durée du contrat, 6 ans à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- les régimes du contrat, c'est capitalisation
- la collectivité souhaite garantir tous les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à donner mandat au centre de gestion. Est-ce que vous avez des questions concernant cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Pas d'abstention. C'est adopté. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

**Recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire**

**Vijay POIRIER :** La prochaine délibération porte sur le recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire. Au regard de la réglementation relative à la formation obligatoire aux agents de la police municipale, il convient de recruter un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire pour dispenser la formation obligatoire des agents de la police municipale intitulée « bâtons et techniques professionnelles d'intervention » qui se déroulera 2 fois au cours de l'année 2024 pour une durée de 3 heures sur chaque séance. La rémunération de l'indemnité est fixée sur la base d'un forfait brut de 70 € par agent de la police municipale à former et de 80 € par agent de la police municipale à former. Le montant de cette indemnité accessoire sera automatiquement réévalué à la demande du formateur. Est-ce que vous avez des questions ? C'est une délibération qu'on passe chaque année. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Merci.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

**Régime indemnitaire : l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) année 2024**

**Vijay POIRIER :** La prochaine délibération, c'est pareil, c'est une délibération qui passe chaque année, c'est concernant le régime indemnitaire sur l'indemnité administration et de technicité, L'IAT. L'IAT est une composante du régime indemnitaire. Elle est versée mensuellement aux agents pouvant en bénéficier. Le comptable public demanda à la collectivité de délibérer chaque année sur l'attribution de celle-ci. Ainsi, il est proposé de délibérer sur le régime indemnitaire relatif à l'IAT sur l'année 2024. Les montants restent inchangés. Est-ce que vous avez des remarques sur cette délibération ? Des questions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

**Mise à jour de la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un véhicule de fonction ou de service**

**Vijay POIRIER :** 7<sup>e</sup> délibération qui concerne la mise à jour de la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un véhicule de fonction ou de service. Au niveau de la collectivité, on a un véhicule de fonction qui est attribué au directeur général des services avec utilisation privée compte tenu des contraintes régulières qui pèsent sur cet emploi fonctionnel, ce qui constitue un avantage en nature. Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule de fonction sont pris en charge par l'employeur à l'exception des dépenses de carburant liées à des utilisations privatives qui sont prises en charge directement par le directeur général des services. Ça, c'est au niveau des véhicules de fonction. Concernant les véhicules de service, un véhicule de service avec autorisation de retour au domicile est attribué pour les fonctions suivantes :

- pour le directeur des services techniques
- le responsable de l'urbanisme
- le responsable service entretien et maintenance des bâtiments et logistique
- le responsable du service paysage et voirie

- le responsable de la police municipale
- la directrice de la crèche familiale
- un véhicule pour le responsable du service informatique
- un véhicule pour le collaborateur du cabinet du maire

Le véhicule de service mis à disposition est accordé pour des besoins de services. Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule de service sont pris en charge par la collectivité. L'ensemble des véhicules de service avec autorisation de retour à domicile seront remis à disposition de la collectivité lors d'absence prolongée supérieure à une semaine. Est-ce que vous avez des questions concernant les véhicules ?

**Lydia LABERTRANDIE** : Merci beaucoup. Cette délibération vient ajouter un véhicule de service au bénéfice de la collaboratrice de cabinet. Était-ce vraiment le moment dans un contexte de difficultés financières ? Non seulement de créer un poste de collaboratrice de cabinet, mais en plus attribuer un véhicule de service supplémentaire. Nous voudrions du coup savoir quel est le coût annuel de ce véhicule de service. Merci.

**Vijay POIRIER** : Concernant le véhicule de service, c'était un véhicule qu'on avait déjà à disposition. En termes de charges, ça ne représente pas un coût supplémentaire.

**Lydia LABERTRANDIE** : D'accord, merci.

**Vijay POIRIER** : Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

#### **Modification au tableau des effectifs**

**Vijay POIRIER** : La dernière délibération concerne la modification au tableau des effectifs. Il est proposé de créer un poste suite au reclassement d'un agent du service éducation vers le service à la population. Il vous est demandé de créer un poste d'adjoint administratif principal de première classe territoriale titulaire à temps complet. Il vous est donc proposé de modifier le tableau des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. C'est adopté. Je vous remercie. C'en est fini, Monsieur le Maire, des délibérations.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

## QUESTIONS ORALES

**M. LE MAIRE :** Merci M. POIRIER. Nous sommes arrivés au terme de l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Avant d'aborder les questions orales du groupe Nouveau Départ pour Cesson, une information qui ne figurait pas effectivement sur l'ordre du jour. Mais généralement, à cette séance du Conseil municipal, on vote les tarifs. Vous aurez remarqué qu'il n'y a pas de délibération de vote de tarifs, puisque nous avons décidé de ne pas augmenter les tarifs qu'ils soient périscolaires ou autres pour l'année 2024. C'est une information importante que je devais vous délivrer. Je vous propose de lire vos questions auxquelles j'apporterai des réponses.

**Bruno COTTALORDA :** Je vais lire la première question. Depuis plusieurs mois aucune réunion de la commission vie locale n'a eu lieu, notamment pour faire le bilan des événements de la commune et préparer les suivants. Pouvez-vous nous indiquer quand aura lieu la prochaine ?

**M. LE MAIRE :** Le 23 janvier à 18h.

**Xaviera MARCHETTI :** Pouvez-vous nous présenter les 7 scénarios évoqués devant les représentants de parents d'élèves qui ont été mis à l'étude concernant le projet de destruction/reconstruction des écoles Jacques Prévert et Paul-Émile Victor ? Nous demandons également à ce qu'ils soient rendus publics.

**M. LE MAIRE :** Ces fameux 7 scénarios venaient suite – qui date de quelques années maintenant – à l'étude Menighetti qui avait été diligenté par l'EPA Sénart qui concernait la Zac du centre-ville, mais pas que, puisque cette fameuse étude Menighetti prenait en compte l'évolution entre guillemets de la population, les besoins en équipement, etc. Et dans le cadre de cette étude, plusieurs scénarios avaient été étudiés par les services et discuter avec Menighetti.

C'était principalement des scénarios :

- Combien de nombre de classes ?
- Quels groupes scolaires ?
- Est-il opportun de maintenir un groupe scolaire cet endroit ?
- Et si on ne le maintient pas, qu'est-ce que ça représente en termes de classes à tel autre endroit ? Etc.

Tous ces différents scénarios ont été vus et ça a conclu à l'agrandissement de Paul-Émile Victor, agrandissement qui figurait après dans la convention signée entre l'EPA, la commune et Grand Paris Sud, donc tripartite. Ce sont ces scénarios-là qui ont été évoqués devant les parents d'élèves, qui ne représentent pas aujourd'hui un intérêt particulier à l'agrandissement de l'école Paul-Émile Victor.

**Julien FAVRE :** Je vais lire la 3<sup>e</sup> question. Le décret tertiaire prévoit l'obligation de réduire de 40 % les émissions de CO2 de d'ici 2030. La réalisation de la phase 1 du projet Paul-Émile Victor financée aujourd'hui à 80 % ne permet pas d'atteindre cet objectif. Seule la réalisation de l'ensemble des 3 phases permettrait de s'en rapprocher. Quels sont les scénarios que vous envisagez pour mettre la commune en conformité avec la loi ? Si seule la phase 1 est réalisée, que se passera-t-il si les obligations fixées dans ce décret ne sont pas respectées ?

**M. LE MAIRE :** Déjà, ce n'est pas réduction de 40 % des émissions de CO2, c'est réduire le niveau de consommation d'énergie finale, ce qui est un peu différent. Effectivement, c'est 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Quand vous dites « financée à

80 % », je ne peux m'empêcher encore une fois de dire « non, il est financé à 100 %, mais subventionné à 80 % ». Je rappellerai là-dessus que c'est une obligation dans les collectivités territoriales. On ne peut pas aller au-delà de 80 % de subventionnement. Les 20 % restent à charge bien évidemment des communes.

Ce que prévoit ce décret, c'est si le propriétaire des locaux qui sont concernés – nous, en l'occurrence nos groupes scolaires – ne respecte pas les obligations de réduction de consommation et ne justifie pas ses manquements. On aura à justifier. Donc il y a des sanctions qui peuvent être prises par l'entité administrative, c'est-à-dire le préfet, qui, pour les personnes morales, c'est-à-dire les communes, peuvent aller jusqu'à 7 500 €. Mais avant d'en arriver là, il y aura constat de non-atteinte des objectifs, discussion avec l'État. On aura bien sûr à justifier et j'espère en tout cas qu'on aura les subventions de l'État et d'autres partenaires sur ces différentes phases. En tout état de cause, si ce n'était pas le cas, on aura à démontrer que nous avons tous mis en place pour atteindre ces objectifs et que si c'est un manque de financement notamment de l'État, on aura tout le loisir de justifier. Après, il faudra bien évidemment étudier d'autres scénarios peut-être moins coûteux, peut-être pas pour atteindre les 40 %, mais en tout cas faire montre de notre bonne foi et de notre volonté sur – si ce n'est pas une atteinte de 60 % en 2050 – un chemin vertueux qui nous y conduirait. Voilà pour les réponses à ces questions.

Je vois que le public est venu nombreux et comme il est de tradition et je ne vais pas y déroger ce soir, je lui propose de prendre la parole s'il le souhaite.

**Intervenant 2 :** Bonjour. J'habite depuis 12 ans à Cesson. J'ai lu le Cesson Infos samedi et effectivement, il y avait une phrase qui disait : « reconstruire plutôt que rénover, le choix peut interroger. » Je voulais savoir s'il y avait des éléments techniques qui ont justifié la décision. Est-ce qu'il y a eu des diagnostics ? Quand on achète une maison, il y a des diagnostics qui disent : « Si on fait tels travaux pour tel montant, on gagne 20 % etc. » Je voulais faire s'il y avait des éléments techniques qui justifiaient la décision.

**M. LE MAIRE :** Encore une fois, tout ça a été abordé lors de la réunion publique, donc je regrette... Je ne sais pas si vous étiez présent. On l'a dit notamment concernant Prévert, il s'agit une école qui représente 3 300 m<sup>2</sup>. Sur aujourd'hui ce que nous envisageons – mais encore une fois, nous aurons à travailler avec les groupes de travail – c'est de refaire une école à taille des besoins futurs et on sait que sur ce secteur de Cesson-la-Forêt, il n'y a pas prévu d'urbanisation, donc pas d'apport massif entre guillemets de nouveaux élèves. Ce sera une école remodelée à une taille plus modeste si je puis dire. Encore une fois, tout ça à définir en groupes de travail. Ce qui nous a guidés, c'est un petit peu les montants qu'on a pu avoir sur l'agrandissement de Paul-Émile Victor. C'est-à-dire comparer de la rénovation et comparer un bâtiment neuf en modulaire et le gain, il est en rapport avec le bâtiment modulaire. Bien sûr qu'on n'a pas fait de devis détaillé de toute une rénovation sur les 3 300 m<sup>2</sup>. On a fait une règle de 3 par rapport à un coût de rénovation. Pour le coup, si on rénove, c'est l'entièreté de la surface donc les 3 300 m<sup>2</sup>, et le coût en modulaire que l'on connaît sur le prix d'une classe. C'est ça qui a guidé aujourd'hui notre réflexion.

**Intervenant 2 :** Du coup, ça inclut aussi le prix des constructions des salles associatives, par exemple ? On compare le coût des rénovations, le coût complet des 8 cases qui sont affichées dans le journal ?

**M. LE MAIRE :** Bien sûr.

**Intervenant 2 :** J'avais une autre question, ce sera ma dernière, sur la chronologie qui

est affichée dans le journal. Le temps allant de gauche à droite, on a, en parallèle de l'agrandissement de Paul-Émile Victor, la déconstruction de l'école Jacques Prévert, la partie maternelle, affichée en septembre 2024, du coup. Est-ce que je me trompe ?

**M. LE MAIRE :** La déconstruction, de mémoire, n'a pas lieu en même temps que l'agrandissement.

**Intervenant 2 :** En fait, dans la chronologie qui est affichée du plan, il y a des éléments qui interrogent sur le moment auquel vont intervenir les choses.

**M. LE MAIRE :** Oui, dans le scénario, ce sont les études qui commencent, pas la déconstruction par elle-même.

**Intervenant 2 :** D'accord. Je me permets une dernière question. Le mandat des groupes de travail qui vont démarrer, notamment pour Paul-Émile Victor, c'est de quel ordre ? Quels vont être les objets des discussions ?

**M. LE MAIRE :** Travailler justement sur les solutions à apporter sur ce qui sera mis en place sur les 2 groupes scolaires.

**Intervenant 2 :** OK. C'est sur le timing, en fait, comme l'agrandissement de Paul-Émile Victor, c'est septembre, un groupe de travail en janvier, est-ce qu'il y a vraiment un levier en fait ?

**M. LE MAIRE :** Oui, il y a un levier pour la programmation de ce qui sera mis à l'intérieur de l'agrandissement. Oui, sur la phase 1. Sur l'agencement, si je puis dire.

**Intervenant 2 :** Merci.

**M. LE MAIRE :** Je vous en prie. Oui, Mme LEMAIRE.

**Intervenante 3 :** Du coup, je voulais savoir, parce qu'il me semble que l'appel d'offres pour Paul-Émile Victor est passé. D'ailleurs, je crois que la réponse devait arriver hier. Il me semble qu'il y avait une date butoir pour le 12 décembre...

**M. LE MAIRE :** Le 18.

**Intervenante 3 :** Comment cet agrandissement a été calibré ? En fonction de quels critères ? J'imagine que pour passer un appel d'offres, il y avait des études préalables qui avaient été faites, un calibrage sur un nombre d'enfants, un nombre de personnels. Comment ce groupe scolaire, cette extension a été calibrée ?

**M. LE MAIRE :** Elle a été surcalibrée par rapport aux besoins réels. On l'a calibrée par rapport au budget dont on disposait, par rapport à un nombre de classes possible par rapport au montant total du projet complet, ce qui nous a amenés à un nombre de classes total qui bénéficieront de toute façon aux élèves de Paul-Émile Victor.

**Intervenante 3 :** D'accord. En plus de la rénovation de Paul-Émile Victor ? Parce qu'apparemment, Paul-Émile Victor va être rénovée également dans un second temps.

**M. LE MAIRE :** Oui, tout à fait.

**Intervenante 3** : D'accord.

**M. LE MAIRE** : Avec un nombre de classes total suffisant pour accueillir les élèves qui seront sur la Zac du centre-ville et bien sûr les élèves autour, bien évidemment.

**Intervenante 3** : OK. Une 2<sup>e</sup> question, ça concerne les groupes de travail. À quel moment vont-ils démarrer ? Comment ils vont être constitués ? Par qui vont-ils être animés ? Combien de temps ça va durer ?

**M. LE MAIRE** : Vous découvrirez tout ça d'ici la fin de l'année, au mieux, début janvier. Ne vous inquiétez pas.

**Intervenante 3** : D'accord. Parce que j'ai cru comprendre que vous disiez : « Qui veut venir sera invité, les personnes... »

**M. LE MAIRE** : C'est un peu – et vous étiez présente à la réunion publique – les souhaits de beaucoup de personnes qui étaient présentes, ne pas se limiter aux parents d'élèves élus... Ils sont aussi représentés, parce qu'ils ont été élus. Il y avait eu ce souhait que soient associés les habitants de ces quartiers. Nous allons avoir à déterminer le nombre total, parce que si on fait un groupe de travail à 50, ça va être un peu compliqué, et je l'avais dit, s'il y a trop de candidatures, on effectuera aussi un tirage au sort bien évidemment.

**Intervenante 3** : Vous ferez un tirage au sort ?

**M. LE MAIRE** : Oui. S'il y a trop de candidats, oui. On sera obligés de le faire.

**Intervenante 3** : D'accord. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous en prie. M. CHANAT.

**Intervenant 4** : Bonsoir à tous. Je vais un peu continuer comme ceux qui m'ont précédé, je vais un peu parler des projets de rénovation pour les écoles. Je n'ai pas pu assister à la réunion publique ayant des obligations extérieures, mais il y a quelque chose qui m'interrogeait. Le projet, on parlait de groupes de travail, ce qui est très bien, mais je me demandais comme les écoles sont principalement utilisées par les enfants, est-ce que ce qu'on appelle – je le vois dans le cadre de mes études – des séances dites de cartographie sensible ou de cartographie suggestive où on fait entre guillemets dessiner les enfants, on leur demande : « Dessine-moi ton école, dessine-moi ce que tu y veux, comment tu la vois, comment tu l'aperçois. » Est-ce que ce type d'animation ou d'encadrement pourrait être amené... Je sais que l'alternance que vous avez au service développement durable s'y connaît, car nous sommes à même école. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Non. C'est vrai que ce n'était pas prévu, mais je vois qu'Arthur et tout à fait intéressé pour nous porter son concours sur ce genre de chose. Pourquoi pas. Bien sûr.

**Intervenant 4** : Juste, j'ai aussi 2<sup>e</sup> question qui n'a rien à voir. Ça ne vient pas de moi, on m'a demandé...

**M. LE MAIRE** : Ouh, là, attention.

**Intervenant 4 :** Ouh, là, attention, oui. On m'a demandé – je ne sais pas s'il y aura la réponse tout de suite, mais en tout cas que ce soit communiqué rapidement – ça concerne le Salon des loisirs créatifs. Grosso modo, à chaque fois, c'est mi-mai. On m'a demandé si pour en tout cas les personnes qui exposent si la date pouvait être communiquée par exemple mi-janvier, en début d'année 2024 afin de pouvoir s'organiser pour pouvoir bloquer cette date. Bien sûr, il ne s'agit pas de faire une communication là-dessus, mais au moins pour les personnes qui s'inscrivent tous les ans. On m'a demandé. Pour le moment, la date n'a pas été communiquée. Il y a beaucoup de personnes qui se posaient la question. Merci.

**Intervenante 5 :** Il faut être attentifs aux dates. Loisirs créatifs, la date va être certainement arrêtée bientôt.

**M. LE MAIRE :** Et dès qu'elle sera arrêtée, on communiquera bien sûr aux exposants. Il n'y a pas de soucis. Merci. Bonsoir, Mme DIFF.

**Intervenante 6 :** J'ai 2 questions. Je voulais savoir, par rapport aux grands travaux, les salles associatives. Le groupe de travail avec les associations a-t-il eu lieu ?

**M. LE MAIRE :** Non.

**Intervenante 6 :** Est-ce qu'il y a une date de prévue ?

**M. LE MAIRE :** Non, pas encore. Mais ce sera sur le même principe que les groupes de travail sur le scolaire. On va le monter, travailler avec les associations sur ce sujet particulier.

**Intervenante 6 :** Je prends en amont, parce que ça n'a pas eu lieu, mais c'est au cas où, je voudrais savoir si pour les travaux, quand les salles d'associations seront démolies, est-ce que vous tiendrez compte de la migration des batraciens ? Parce que quand il y a eu la rénovation du parc urbain, les travaux ont commencé à la pleine période de la migration. Donc il y a eu une chute terrible de nos batraciens.

**M. LE MAIRE :** En tout cas, on fera le maximum pour pas que la migration soit gênée pendant les travaux.

**Intervenante 6 :** Dernière chose, c'était par rapport à La Citrouille. Vous envisagez d'acheter des gilets pare-balles pour les policiers. Est-ce qu'il y a eu déjà des accidents qui méritent d'acheter des gilets pare-balles alors que La Citrouille, on n'a pas de budget ?

**M. LE MAIRE :** Comment pouvez-vous poser ce genre de question, sincèrement ? Comment pouvez-vous les poser ?

**Intervenante 6 :** Bah, est-ce qu'il y a eu des incidents ? Dans les journaux, j'ai jamais entendu...

**M. LE MAIRE :** Oui, et faut-il attendre l'incident et que nos policiers n'aient pas de gilets pare-balles pour dire : « Zut, on aurait dû les équiper, c'est dommage, ils sont morts. » Bah non !

**Intervenant 6** : Parce qu'il y a des accidents comme ça à Cesson ? Enfin, je ne sais pas...

**M. LE MAIRE** : Enfin bon...

**Intervenante 6** : On ne joue pas aux cow-boys.

**M. LE MAIRE** : Je leur transmettrai vos bons vœux de bonne santé. Ils seront très contents de l'apprendre. Il n'y a pas de souci.

**Intervenant 7** : Bonsoir. Je m'appelle RAMSAMY Florent. J'habite à Cesson-la-Forêt depuis 3 ans maintenant. Je vois dans le document Cesson Infos, parution décembre 2023/janvier 2024, à la suite de la réunion publique qui est survenue fin novembre, si je ne me trompe pas, à la fin de la page 7, il y a écrit : « Accueil de tous les élèves de Jacques Prévert dans leurs nouveaux locaux. » Est-ce que vous pouvez préciser où seront ces nouveaux locaux ?

**M. LE MAIRE** : Sur les lieux actuels de l'école Jacques Prévert.

**Intervenant 7** : D'accord. Et du coup, vous avez dit que peut-être, elle allait être réduite. Qu'advientra-t-elle de la parcelle manquante ?

**M. LE MAIRE** : Ça a déjà été dit, monsieur. La parcelle manquante restera la parcelle manquante. Je ne comprends pas...

**Intervenant 7** : Parcelle que du coup, comme vous allez réduire...

**M. LE MAIRE** : Restante, vous voulez dire.

**Intervenant 7** : Oui, restante.

**M. LE MAIRE** : Elle sera réaménagée au profit des élèves de l'école. Ça a déjà été répondu plusieurs fois.

**Intervenant 7** : Très bien. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous en prie.

D'autres questions ? S'il n'y en a plus, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée et je vais surtout vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, parce que c'est une période toujours très agréable, en tout cas je l'espère pour tout le monde, avec des joies simples en famille. Bonne fin de soirée.